ISSN 1662 – 4599

5 octobre 2015
14e année
No 25

Horizons et débats
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél.: +41 44 350 65 50
Fax: +41 44 350 65 51
hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch
CCP 87-748485-6

Horizons et débats

AZA
8044 Zürich

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

«L'aide sur place – c'est le principe suisse»

Retrait du Partenariat pour la paix

Interview du conseiller national Luzi Stamm, membre de la Commission des Affaires étrangères

Luzi Stamm (photo thk)

Horizons et débats: Vous avez déposez une motion, dans laquelle vous invitez le Conseil fédéral, à se retirer du «Partenariat pour la paix» (PPP).Quelles sont les raisons qui vous ont incité à déposer cette requête?

Luzi Stamm: Plus l'OTAN se comprend comme partie belligérante, plus la Suisse doit être vigilante. Si l'OTAN intervient militairement dans des pays tels l'Irak, l'Afghanistan, la Libye ou même l'Ukraine, la contradiction avec notre politique de neutralité devient manifeste, si nous participons d'une manière ou d'une autre aux activités de l'OTAN. A mon avis, cela correspond au bon sens.

Comment la Suisse est-elle devenue membre de cette sous-organisation de l'OTAN?

C'est une longue histoire. Du point de vue démocratique, c'est d'autant plus discutable, alors que la proximité entre le *Partenariat pour la paix* (PPP) et l'OTAN augmente. Notre population n'a pas eu voix au chapitre lors de l'adhésion au PPP. Dans les années 90, c'était surtout le Conseil fédéral –représenté par le chef du Département fédéral des Affaires étrangères *Flavio Cotti* et le chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports *Adolf Ogi* – qui avait proposé, l'adhésion de la Suisse à ce PPP.

Quelles étaient alors les réactions face à ce procédé?

Dans les cercles politiques de droite, cette procédure était alors fortement contestée, car l'ancien ministre américain de la Défense *William Perry* avait insisté sur le fait que la différence entre l'adhésion à l'OTAN et au PPP était plus tenu qu'une feuille de papier. Cela ne signifie rien d'autre que l'existence d'un plan pour intégrer le PPP dans l'OTAN existait déjà. Cela a éveillé des soupçons chez divers politiciens, également de la gauche. Mais selon l'esprit du temps – fin de la guerre froide, dissolution du pacte de Varsovie et idée (vaine) de la paix éternelle –, on a négligé les doutes et l'adhésion de la Suisse au PPP s'est faite.

Quelles sont donc actuellement les conséquences pour notre neutralité?

Plus l'OTAN prend position pour l'une ou l'autre des parties dans des confrontations guerrières, plus elle apparaît comme partie belligérante et unité d'intervention, plus cela est problématique pour notre neutralité. Lorsque l'OTAN avait par exemple dit qu'elle allait intervenir en Ex-Yougoslavie ou en Irak, alors ce n'était pas seulement une prise de position, mais en même temps une violation du droit international. Dans de tels cas la Suisse ne doit en aucun cas s'engager.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral nie la participation de la Suisse à des manœuvres ou d'autres activités de l'OTAN.

La question primordiale contenue dans ma motion est la suivante: «Dans quel degré le PPP est-il effectivement lié à l'OTAN?» Plus la coopération est étroite, plus il est évident que la Suisse doit se retirer. Une autre question est de savoir de quelle manière la Suisse s'engage au niveau international avec notre armée.

Que voulez-vous dire par cela?

Si la Suisse s'engage militairement sous le commandement des Etats-Unis, ou de quelque autre pays de l'OTAN, et y joue un rôle partiel, alors cela est à mon avis totalement inacceptable. Il y a quelques années, un incident en Afghanistan a suscité pas mal de remous. Dans une revue, on avait publié une photo sur laquelle ont voyait deux soldats suisses en uniforme avec un drapeau suisse en ligne avec des soldats portant les drapeaux britannique et américain. Je crois me rappeler que cette image avait été prise lors d'un enterrement militaire. En raison de cette photo on avait l'impression que la Suisse s'identifiait avec l'intervention des Etats-Unis en Afghanistan. Il y avait réellement quatre officiers suisses en uniforme sur les lieux en Afghanistan, dont deux médecins, dans le cadre d'une mission de l'ONU. Cet exemple montre comment on peut perdre sa réputation, si l'on s'engage sur ce terrain international.

Que perd la Suisse, si elle quitte sa position de pays neutre?

Dans ce cas, elle perdrait énormément. Pour moi, l'exemple du *Comité international de la Croix-Rouge* et de son fondateur *Henry Dunant* est spécifique à la Suisse. Quand on lit, comment Henry Dunant fut totalement terrassé par la misère morale qu'il vécut sur le champ de bataille de Solferino, alors il faut avoir de bons nerfs pour rester neutre dans une telle situation et de ne pas prendre parti. Dans une telle situation, chacun de nous aurait d'abord eu envie, de juger le fautif et de faire des reproches au responsable de cette guerre. Mais cela n'est justement pas le devoir de la Suisse. Car notre petit Etat s'est créé la magnifique réputation de ne pas demander qui est le responsable de la guerre, mais de se concentrer sur l'aide. L'aide sur place! C'est cela le principe suisse que nous devons tous soutenir et surtout ne pas le compromettre avec une politique d'intérêts à court terme. Car si l'on a perdu sa réputation de pays neutre, il est extrêmement difficile de la regagner.

Cela c'est passé, il y a 150 années, est-ce encore valable dans le monde actuel?

L'attitude de la Croix-Rouge et de la Suisse est plus actuelle que jamais. Car plus le monde est fou et violent, plus la situation dans des pays tels la Libye, la Syrie ou l'Ukraine est difficile, plus la Suisse devrait vivre et agir selon son principe traditionnel de neutralité.

La neutralité a-t-elle des avantages non seulement pour la Suisse, mais aussi pour la communauté internationale?

Là, il faut du bon sens. J'ai travaillé dans un tribunal. Si l'on veut servir d'intermédiaire auprès d'un couple en total désaccord et qu'on a auparavant, d'une manière ou d'une autre, pris parti pour l'une des parties, toute tentative de médiation est illusoire. Pour que l'on puisse offrir ses bons offices, par exemple lors de négociations à Genève, il est crucial de ne pas donner précédemment l'impression d'être plus proche de l'un ou de l'autre côté. Cela n'est possible que si l'on vit la neutralité d'une manière crédible. Et pour cela, il ne faut appartenir à aucune alliance – de quel bord qu'elle soit.

Cela implique que la Suisse doit être capable de se défendre elle-même …

C'est une conséquence indirecte: chaque Etat neutre doit pouvoir se défendre lui-même. Nous pourrions apporter une petite – mais importante – contribution à la paix mondiale, si nous nous limitons clairement à posséder une armée défensive. Si tous les 193 Etats membres de l'ONU n'avaient qu'une armée défensive, notre monde serait nettement meilleur! Avec son armée, la Suisse doit démontrer de manière crédible que nous sommes capables de nous protéger en cas d'attaque. Mais en aucun cas, nous pouvons nous permettre de participer à une action offensive – pas non plus sous le toit de l'OTAN. C'est pourquoi le retrait du Partenariat pour la paix devrait à mon avis avoir lieu de préférence aujourd'hui plutôt que demain.

Monsieur le Conseiller national, un grand merci pour cet entretien.

(Propos recueillis par *Thomas Kaiser)*

Elections parlementaires du 18 octobre 2015

Avis de recherche: représentants du peuple ne lorgnant pas en direction de Bruxelles

par Marianne Wüthrich, docteur en droit

Dans deux semaines, le Conseil national sera réélu en Suisse, et dans presque tous les cantons également les Conseillers aux Etats. Un sujet central de ces élections, pour la survie d'une Suisse fédérale neutre gouvernée par la démocratie directe, est la relation de la Suisse avec l'Union européenne. Alors qu'il y a quelques années plusieurs partis avaient dans leur programme l'adhésion à l'UE, il n'y a, en cette année électorale, plus que le parti socialiste et les Verts qui aspirent ouvertement à une adhésion de la Suisse à l'UE, parce que, selon une prise de position du PS, la Suisse aura «pleinement le droit à la parole». (On se demande à quel point tous ces petits Etats, en théorie avec les même droits que les grandes puissances, peuvent s'exprimer et participer aux décisions dans l'UE!) Les autres partis politiques optent pour la «continuation de la voie bilatérale», cependant à des niveaux très différents. Les uns demandent – malgré l'exigence du souverain face à l'administration fédérale de pouvoir à nouveau gérer nous-mêmes l'immigration – la continuation de la libre circulation de personnes, c'est-à-dire l'élargissement des accords bilatéraux à tout prix. De nombreux candidats ne reculent même pas devant un accord-cadre dicté par l'UE. Face à cela, il y a l'exigence d'autres candidats: «Pas d'adhésion à l'UE et pas de reconnaissance de juges étrangers, pour que nous puissions décider nous-mêmes de notre destin». Le 18 octobre, nous, les citoyens, aurons la possibilité de choisir.

Pour ceux qui ne l'avaient pas encore compris avant les votations sur les *Bilatérales* I (mai 2000) et *Schengen-Dublin* (juin 2005), ils ont pu entre temps suffisamment en faire l'expérience: la Suisse n'est pas considérée et traitée comme partenaire contractuel d'égal à égal, mais elle est priée de s'adapter aux états d'âme du moment et aux «changements législatifs» du puissant partenaire. Suivre les exigences en cours de la grande puissance qui l'entoure, c'est depuis de longues années l'occupation principale du gouvernement et de ses équipes au sein de l'Administration fédérale et de la diplomatie ainsi que malheureusement aussi un certain nombre de parlementaires. «Adaptions autonomes», c'est ainsi qu'on appelle de manière enjolivée la transposition des exigences des instances de l'UE dans la législation suisse.

Vous rappelez-vous du «Grand Stucki»? Dans *Horizons et débats* no 23 du 14/9/15, vous pouviez faire connaissance de ce grand négociateur suisse, grand à tous les égards. Dans les années 1930, il s'est opposé au régime national-socialiste de manière toute aussi intrépide qu'aux trois alliés occidentaux en 1946 à New York. Malheureusement, rares sont actuellement les responsables suisses ayant la même trempe.

Accord-cadre sur les questions institutionnelles: adieu à la Suisse souveraine

Apparemment l'obéissance aux «adaptions autonomes» par la majorité du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale ne suffit plus aux dirigeants de l'UE. Avec leur cupidité particulière pour des règlements de principe prétendument incontestables – telles les mesures idéales d'un concombre ou d'un clapier – la Commission européenne insiste face à la Suisse sur des «mécanismes garantissant une application plus unifiée et plus efficace des accords existants et futurs dans le domaine de l'accès aux marchés». Traduit en un langage plus compréhensible: la Commission de l'UE n'aime pas que les autorités suisses aient toujours dans leur dos ce maudit peuple voulant constamment rajouter son mot et s'opposant même de temps en temps à l'application «unifiée» du droit de l'UE sur le territoire suisse. La bureaucratie de l'UE pourrait bien sûr travailler de manière plus «efficace» – avec le soutien de l'Administration fédérale – si elle ne devait pas prendre en compte, pour chaque nouvelle règlementation d'une certaine importance, le délai référendaire de 100 jours et peut-être même une votation populaire à l'issue incertaine.

Bon, d'une telle construction de pouvoir, on ne peut difficilement attendre mieux. Ce qui est bien plus inquiétant c'est que le Conseil fédéral n'a apparemment rien à redire quand il s'agit de dire adieu à la Confédération suisse souveraine en permettant à l'UE des ingérences fondamentales au sein de notre Etat de droit. L'accord-cadre sur les questions institutionnelles prévoit de régler premièrement, comment les accords bilatéraux seront adaptés aux développements juridiques de l'acquis de l'UE, deuxièmement, comment l'UE surveillera (sur le territoire suisse) l'application homogène des accords, troisièmement, comment «assurer une interprétation homogène des accords bilatéraux» et quatrièmement, quelle instance «réglera

Suite page 2

Hommage

Hermann Suter (photo thk)

Avec *Hermann Suter* (18 décembre 1940 – 3 juillet 2015) et *Franz Betschon* (29 novembre 1941 – 27 août 2015) la Suisse vient de perdre deux personnalités qui se sont engagées de tout cœur pour les valeurs fondamentales de notre pays. Tous deux étaient extrêmement critiques face au démantèlement de l'armée suisse et ont essayé de lutter par tous les moyens démocratiques contre cette coupe à ras. Ensemble, ils fondèrent le «Groupe Giardino», une association de vétérans et de militaires actifs ne voulant plus rester les bras croisés face à ces agissements politiques. Le but du «Groupe Giardino» est d'exiger une armée qui mérite son nom et qui est en mesure de remplir sa mission constitutionnelle, à savoir de garantir la protection et la défense du pays et des habitants. Pour faire cela, la Suisse doit se fier à elle-même et en aucun cas adhérer à une alliance.

Leur engagement ne leur apporta pas que des amis. Ceux qui voulaient le démantèlement de l'armée s'attaquèrent à Hermann Suter et Franz Betschon en ayant recours à des méthodes déloyales et des arguments peu sérieux. Néanmoins, grâce à leur engagement, le peuple a rejeté l'initiative sur les armes demandant aux militaires de déposer leurs armes à l'arsenal. Grâce à leur inlassable engagement – notamment du «Groupe Giardino» –, les citoyens suisses ont approuvé avec une grande majorité le maintien de l'armée de milice. Ainsi, dans deux questions importantes concernant l'armée, la majorité du peuple s'est prononcé en faveur d'un renforcement de la capacité à se défendre.

Les deux personnalités ne se lassèrent jamais de rendre attentif à la situation précaire de l'armée suisse par des livres, des articles et des interviews. Le démantèlement continu de la capacité à se défendre et l'idée irréaliste, qu'en Europe une guerre ne serait plus jamais possible représentaient pour eux un des plus grands dangers pour notre pays. Qu'en est-il de la neutralité et de la souveraineté suisse, si nous ne sommes plus en mesure de défendre le pays contre un agresseur? Il est généralement admis qu'un pays a toujours une armée, soit la sienne, soit une de l'étranger. L'idée d'une armée étrangère leur était insupportable, sachant en tant qu'anciens officiers ce que cela signifierait pour le pays et ses habitants.

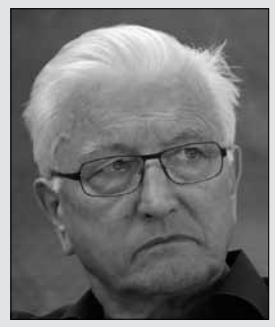

Franz Bertschon (photo thk)

Hermann Suter, docteur en histoire, engagé en tant que directeur du séminaire de formation d'enseignants à Lucerne pour une formation scolaire solide et Franz Betschon, ingénieur EPFZ, titulaire d'un doctorat, actif dans différentes entreprises partout dans le monde, étaient de véritables patriotes qui ont toujours rendu attentif aux dangers de la situation géopolitique actuelle. Il leur tenait à cœur de sensibiliser les jeunes pour cette problématique pour que les générations à venir ne doivent pas «payer» pour les fautes d'aujourd'hui. Lors de podiums ou d'autres cercles de discussion, ils s'adressèrent aux gens, aussi aux jeunes, en faisant appel à leur raison. Pourtant ils durent constater que pour la génération actuelle, le danger d'une guerre était très éloigné. Sans répit, ils s'engagèrent pour épargner un réveil douloureux aux générations suivantes. Ils considéraient l'armée de milice comme élément fondamental du modèle étatique suisse parce qu'elle façonne l'identité et promeut la cohésion du pays au-delà des frontières linguistiques.

Les deux personnalités nous quittèrent beaucoup trop tôt et laisseront un grand vide. C'est à nous de continuer l'engagement pour une défense nationale performante pour que la Suisse dispose à nouveau d'une armée qui ne faillit pas à l'exigence du ministre du département de la défense, de la protection de la population et des sports, Ueli Maurer: l'armée suisse doit être la meilleure du monde. Elle entrera en jeu seulement en cas d'extrême urgence, mais à ce moment-là, elle pourra assumer sa tâche.

Thomas Kaiser

Conseil national: refus de l'achat d'un avion de transport

thk. Le 22 septembre, le Conseil national a dû se prononcer, entre autre, sur deux motions demandant l'achat d'un avion de transport pour l'armée suisse. L'affaire n'était pas nouvelle, car il y a une dizaine d'années déjà, le Parlement dut se prononcer sur la même question et s'opposa là aussi à l'achat d'avions de transport, car trop coûteux et inutiles. A cette époque, c'était le chef du *Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports* (DDPS) *Samuel Schmid* qui s'engagea pour ce dossier – mais il dut accepter un rejet clair de ses exigences. Suite aux motions déposées ce printemps par deux membres du Conseil des Etats, cette question a été à nouveau à l'ordre du jour du Conseil national de la session d'automne.

L'argument selon lequel la Suisse aurait besoin d'un tel avion pour rapatrier le personnel diplomatique des zones de crise semble être plutôt une tentative de justification que l'expression d'un besoin réel. A la question du conseiller national *Erich von Siebenthal* qui voulut savoir si une situation de non rapatriement de citoyens suisses avait eu lieu auparavant «à cause de l'absence d'un avion de transport suisse», le conseiller fédéral *Ueli Maurer,* actuel chef du DDPS, a répondu qu'à sa connaissance cela «ne s'était encore jamais produit» et que «jusqu'à présent, cela n'a jamais été un problème».

Comme déjà il y a 10 ans, il est assez probable que les auteurs de ces deux motions, espéraient que la Suisse pourrait avec ces avions participer à des opérations militaires, par exemple en tant qu'alliée de l'OTAN – ce que la conseillère nationale du parti socialiste Evi Allemann ayant voté en faveur de l'achat d'un avion de transport avait demandé à une autre occasion. Les deux cas de «péchés originaux» de la Suisse, la mission au Kosovo et les quatre officiers suisses présents en Afghanistan dans le cadre du Partenariat pour la paix (PPP), une sous-organisation de l'OTAN (cf. interview de Luzi Stamm, p. 1), ne sont pas oubliés. Sous couvert d'«interventions humanitaires», l'OTAN avait, dans le cadre d'une guerre d'agression contre la Serbie, recouvert ce pays de bombes «afin de le réduire à l'âge de la pierre» comme elle le formula elle-même. Jusqu'à ce jour, le pays ne s'est pas encore entièrement remis de ce choc. «La guerre est de retour en Europe, mais nous n'en mesurons plus les conséquences», voilà ce qu'a déclaré, à cette époque, le divisionnaire suisse Bachofner en réponse à cette agression.

Dans de telles situations, c'est une bénédiction qu'il y ait des Etats neutres pouvant offrir leurs services de médiation sans être perçus comme partie belligérante. La Suisse doit à tout moment être consciente de ce fait. Le Conseil national n'a pas manqué cette occasion et a rejeté ces deux motions Cela est d'autant plus étonnant que non seulement le parti de l'UDC – connu en tant que parti opposé aux missions militaires à l'étranger – mais également les Verts et une partie des représentants du parti socialiste se sont opposés à cet avion de transport. •

«Avis de recherche: …»
suite de la page 1

les différends entre l'UE et la Suisse et quelle autorité tranchera en cas de désaccord». (cf. «Questions institutionnelles: fiche d'information», *www.eda.admin.ch)*

L'instance qui surveillerait, interprèterait de manière homogène et déciderait en cas de différends, l'application suisse du droit de l'UE ne serait certainement pas le Tribunal fédéral suisse mais plutôt la *Cour de justice (européenne)* qui, lors de procès entre la Commission européenne et un Etat membre de l'UE ne décide que très rarement en faveur de l'Etat membre – et à plus forte raison pas en faveur d'un Etat non-membre tel la Suisse. Ou alors ce serait la dite *Cour de justice de l'AELE* qui n'a en réalité rien à voir avec l'AELE et qui, selon les dires de son président (suisse) *Carl Baudenbacher*, prend soin que ses décisions face aux Etats de l'EEE Norvège, Lichtenstein et Islande correspondent aux décisions de la Cour de justice. Baudenbacher lui-même appelle la Cour de justice de l'AELE le «petit frère de la Cour de justice (européenne)» (cf. *Horizons et débats* n° 26 du 26/8/13).

Résumons en une phrase: avec un accord-cadre institutionnel, les accords conclus par la Suisse avec l'UE pourraient à tout moment être modifiés unilatéralement par l'UE ou bien «interprétés de façon homogène» et si nous ne sommes pas d'accord, la Cour de justice (européenne) nous rappellera à l'ordre: droit étranger, juges étrangers!

C'est ainsi que cela se passerait avec un accord-cadre sur les questions institutionnelles

Un exemple actuel est le «développement» de l'accord Schengen-Dublin par la Commission européenne: on prévoit de définir une modalité de répartition permanente pour le placement des réfugiés dans les Etats-membres de l'UE. Selon le président de la Commission de l'UE *Juncker*, la Suisse devra – tout comme les Etats de l'EEE, c'est-à-dire la Norvège, l'Islande et le Lichtenstein – être incluse dans la modalité de répartition dictée par Bruxelles et «accepter sans exception le droit de Dublin et son développement». Autrement les «accords correspondant seront annulés». Voilà les paroles de la Commission de l'UE, selon les informations de la presse.

Ce n'est pas que nous Suisses ne serions pas prêts à accueillir des réfugiés ou d'autres personnes ayant besoin de protection. Nous le faisons depuis toujours, car la protection de personnes poursuivies fait partie de notre conception d'Etat. En tant qu'Etat dépositaire des *Conventions de Genève* et avec le siège du CICR, c'est pour la Suisse une évidence d'apporter notre contribution, soit en donnant le droit d'asile ou l'accueil temporaire à des personnes de régions en crise ou en guerre, soit en apportant l'aide humanitaire dans les camps de réfugiés et aux personnes délocalisées au sein même de leur pays.

Cependant le fait de déclarer une modalité de répartition de la Commission de l'UE – pour laquelle les Etats membres n'ont d'ailleurs pas encore donné leur aval – comme un «développement» de l'accord Schengen-Dublin et de faire taire d'emblée toute contradiction en brandissant la menace de l'annulation de l'accord, c'est quand-même un peu fort. Bien que nous pourrions prendre cette menace tout placidement, car nous n'avons pas besoin de Schengen-Dublin: nous avons toujours su gérer nous-même – tout aussi bien que les bureaucrates de Bruxelles – la protection de nos frontières et notre droit d'asile.

Pour nous citoyens l'actuel vacarme de grande puissance de la Commission de l'UE est un exemple parlant pour ce qui nous attend avec un accord-cadre institutionnel. La Commission de l'UE pourrait à tout moment nous octroyer un soi-disant «développement» d'un des nombreux accords bilatéraux (il y en a plus de 120). Et toutes nos protestations seraient réglées par la Cour de justice (cf. ci-dessus). Mais là ils se trompent sérieusement! Le peuple suisse n'acceptera jamais une telle prise de pouvoir! C'est un fait que le Conseiller fédéral *Didier Burkhalter* et son négociateur en chef *Jacques de Watteville* doivent bien retenir.

Le Conseil fédéral et son «application autonome à l'avance»

Monsieur Juncker et ses troupes se réjouiront: face à la Suisse, son style autoritaire n'est pas même nécessaire. Car le Conseil fédéral règle les affaires déjà à l'avance. Le 18 septembre 2015, les Conseillers fédéraux *Simonetta Sommaruga* et Didier Burkhalter se sont présentés aux médias. Pendant que M. Burkhalter faisait part de la décision sensée du Conseil fédéral d'engager 70 millions de francs supplémentaires pour l'aide aux réfugiés à l'étranger, Simonetta Sommaruga dévoila quelque chose d'étonnant: sans attendre la demande officielle de l'UE, elle a fait savoir que le Conseil fédéral avait «décidé» d'avance de remplir leurs exigences. La Suisse participerait au *1er Programme de réimplantation* (répartition de 40 000 personnes ayant besoin de protection) en accueillant 1500 personnes de cette catégorie, et aussi au *2e Programme de réimplantation* (120 000 personnes ayant besoin de protection) après consultation des gouvernements cantonaux (*www.admin.ch,* Conférence de presse du 18/9/15)

Donc pas d'«application autonome» mais une «application autonome à l'avance». 100% autonome, car la reprise unilatérale du droit s'est faite de façon facultative – avant même de savoir s'il y aurait un accord au sein même de l'UE!

Condamnation des Etats nations: «Il n'y a plus de solutions nationales»

Mme Sommaruga profite adroitement des difficultés de l'UE pour proclamer une sorte d'internationale socialiste. Comme cause du bourbier actuel, elle diagnostique lors de la conférence de presse le manque d'une politique d'asile européenne commune et elle s'engage pour davantage de pouvoir de la centrale du parti, pardon de la centrale bruxelloise. Elle offre même à l'UE de la précéder dans cette direction:

«Nous sommes bien préparés et totalement crédibles parce que nous avons montré en Europe qu'on peut mener une politique d'asile, sensée et cohérente. Mais maintenant, c'est clair: il n'y a plus de solutions nationales. Même en ayant fait nos devoirs: il n'y a pas de réponse nationale à ce problème européen. Et c'est pour cette raison que nous voulons y apporter notre contribution.» (Simonetta Sommaruga lors de la conférence de presse du 8/9/15)

Où est la logique? Si le petit Etat Suisse réussit à développer une meilleure politique d'asile (ce qui a même été confirmé par la plus puissante dame de l'UE à l'occasion de sa récente visite à Berne) que le programme Schengen-Dublin, encensé avant son introduction et qui s'est vite avéré impraticable en réalité, il est donc évident que l'Etat nation suisse est supérieur au système centraliste de l'UE, n'est-ce pas? Mme Sommaruga répond par la négative, car il faut, outre le mécanisme de Dublin, d'autres instruments «pour des situations spéciales», en bref «une politique d'asile européenne, commune et équitable». Elle, en tout cas, veut secouer les puces à Bruxelles: «Le Conseil fédéral a également décidé de charger le DFJP et le DFAE de s'engager, dans le cadre des discussions en cours avec l'UE, pour une modalité de répartion durable et obligatoire pour les personnes ayant besoin de protection en Europe.» (Conférence de presse du 18/9/15)

On ne peut qu'espérer que le négociateur en chef de Watteville n'oublie pas d'exiger de l'UE quelque chose en retour pour ces concessions de la Suisse.

Après cette conférence de presse on peut deviner qu'un certain nombre de personnes ont déjà une vision de la place qu'ils prendront un jour dans la centrale de l'UE. Jusqu'à présent, les citoyens les en ont empêchés et ils continueront à le faire à l'avenir.

Donc, comme mentionné au début de ce texte, les électeurs suisses éliront le 18 octobre leurs représentants pour le Parlement fédéral. Et n'oublions pas que ce seront ces parlementaires nouvellement élus qui éliront en décembre les membres du Conseil fédéral. •

De nouvelles armes nucléaires américaines en Allemagne – le réarmement secret

par Herbert Klar et Ulrich Stoll

km. Le 21 septembre 2015, le magazine politique de la deuxième chaîne de télévision allemande, ZDF, Frontal 21, a diffusé une émission sur le réarmement nucléaire de l'Allemagne. Nous documentons cette émission en publiant le manuscrit. Nous avons ajouté de courtes explications entre parenthèses.

Introduction: Il y a 25 ans, l'Allemagne a eu doublement de la chance. Les Etats-Unis et l'Union soviétique ouvrirent la voie à la réunification et mirent de ce fait un terme à la Guerre froide. Les habitants de l'ancienne RDA et de la République fédérale ne devaient plus avoir peur que leur pays devienne champ de bataille nucléaire des deux superpuissances. Jusqu'à nos jours, la menace de la guerre nucléaire paraît bien loin. Cependant, c'est dans cette Allemagne réunifiée, heureuse et pacifique qu'on procède à un réarmement nucléaire. *Herbert Klar* et *Ulrich Stoll* examinent ce qui en est de la nouvelle ancienne guerre froide.

[Présentateur:] Caché sous un vignoble dans la vallée de l'Ahr – voici l'ancien bunker abri anti-atomique du gouvernement fédéral. Il y a 26 ans *Willy Wimmer* a traversé le sas – il représentait le ministre allemand de la défense lors d'une manœuvre de l'OTAN simulant des conditions de guerre: *«Ici, au printemps 1989, la dernière grande manœuvre Wintex-Cimex de la guerre froide eut lieu. Et cette manœuvre devint nucléaire, après une semaine. Lors de cette manœuvre nucléaire, on me demanda d'utiliser des armes nucléaires contre des villes allemandes, contre Dresde et Potsdam.»*

On s'entraînait à la guerre nucléaire en Allemagne – avec la coopération de la Bundeswehr. Cibles des frappes: également des villes de l'ancienne RDA. Willy Wimmer, à l'époque secrétaire d'Etat auprès du ministère de la Défense, fut horrifié par le scénario de guerre: *«C'était une absurdité qu'on m'a demandé. D'attendre d'un Allemand, compte-tenu notre propre histoire, de bombarder, avec des armes nucléaires, les villes de Dresde et de Potsdam, dépasse toute imagination.»*

Wimmer interrompit la manœuvre au nom du gouvernement – avec l'accord du chancelier de l'époque, *Helmut Kohl*.

Jusqu'à nos jours, les pilotes allemands conduisant les chasseurs Tornado, s'entraînent régulièrement avec des bombes atomiques américaines mannequins. En cas de guerre, ils doivent guider ces bombes vers leurs cibles. Cela s'appelle «partage nucléaire» dans le langage de l'OTAN – et cela malgré l'interdiction, pour les soldats allemands, d'utiliser des armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et cette instruction règlent de manière univoque: Il est interdit aux soldats allemands d'utiliser des armes nucléaires. Cela est contourné par le «partage nucléaire».

Oliver Meier, «Stiftung Wissenschaft und Politik», [explique]: *«Le terme de partage nucléaire signifie pour les Etats membres de l'OTAN possédant des armes nucléaires et ayant signé le Traité de non-prolifération des armes nucléaires qu'ils participent à la politique nucléaire des Etats-Unis en offrant des capacités militaires ayant fonction d'apporter du support à la dissuasion nucléaire de l'OTAN.»*

Hans M. Kristensen, «Nuclear Information Projects», Washington D.C., [ajoute]: *«En cas de guerre, les armes stationnées en Allemagne seront utilisées sur ordre du président des Etats-Unis. Les Forces américaines transmettront donc les armes nucléaires aux pilotes allemands. Et ces pilotes allemands agresseront donc des cibles avec des armes nucléaires. C'est un scénario inhabituel pour un Etat s'étant engagé de ne pas disposer d'armes nucléaires, ni directement ni indirectement.»*

[L'émission affiche une publicité sur la B61, bombe atomique stratégique américaine qui est également stationnée en Allemagne. Elle dispose d'une puissance explosive quatre fois plus grande que la bombe lancée sur Hiroshima.]

Sur l'emplacement de la Bundeswehr à Büchel: Ici, depuis des décennies, environ 20 bombes nucléaires américaines sont stockées. Le mouvement de la paix n'élève presque plus sa voix. Le curé *Rainer Schmid* maintient une veille à Büchel. Des citoyens engagés, comme *Elke Koller,* le soutiennent.

Il y a 15 ans Elke Koller a appris le stationnement d'armes nucléaires devant sa porte. Depuis, elle lutte pour le départ de ces bombes nucléaires: *«Je me suis sentie trompée, abandonnée par les politiciens. Pour moi, c'était incompréhensible, qu'il y ait encore des bombes nucléaires ici après la fin de la Guerre froide.»*

En 2009 le gouvernement fédéral noir-jaune (CDU-FDP) promit le départ des bombes atomiques de Büchel, en l'inscrivant même dans le Traité de coalition – c'était une demande clée du FDP lors de la campagne électorale.

Guido Westerwelle, FDP, ancien ministre des Affaires étrangères [dit] le 20 septembre 2009: *«Au gouvernement, nous voulons nous employer à ce que l'Allemagne, au bout des prochaines quatre années soit sans armes nucléaires.»*

En 2010, le Bundestag, avec la majorité de l'ensemble des groupes politiques, demanda au gouvernement Merkel-Westerwelle de s'employer dans l'Alliance ainsi qu'auprès des alliés américains à ce que l'Allemagne soit dénucléarisée.»

Cependant la chancelière, *Merkel*, a apparemment contrecarré la décision de la coalition et du Bundestag.

Novembre 2009 – à l'ambassade américaine à Berlin: le conseiller de sécurité de Mme Merkel rencontre l'ambassadeur américain. L'Allemand calme l'Américain: Merkel ne voulait pas le départ des armes nucléaires.

Tout de suite, l'ambassadeur rapporte au gouvernement américain dans un télégramme confidentiel: *«La chancellerie avait été forcée à l'accord sur le départ des armes nucléaires par le ministre des Affaires étrangères, M. Westerwelle.… Mais qu'il n'était pas sensé de retirer unilatéralement les 20 armes nucléaires stratégiques.»* (Source: *WikiLeaks)*

Les armes nucléaires restaient stationnées à Büchel – jusqu'à présent. Nous voulons savoir pourquoi Mme Merkel n'a jamais mis en œuvre la décision de la coalition et du Bundestag.

Angela Merkel, CDU, chancelière, [répond]: *«Dans le Traité de coalition de 2009, j'étais toujours de l'avis que nous devions faire attention aux conséquences. Nous devons faire attention lorsque des armes nucléaires sont stationnées ailleurs et qu'en Allemagne il n'y en aurait plus, il faut se demander: est-ce que l'équilibre et la sécurité seront encore garantis?»*

C'est une infraction claire et nette au Traité de coalition de 2009.

Willy Wimmer [dit]: *«Ce ne serait pas la première fois que la chancelière actuelle se montre servile vis à vis des réflexions américaines. Et qu'elle l'exprime d'une si spectaculaire manière.»*

[Insertion] Test de l'explosion de la nouvelle bombe atomique B 61-12, il y a quelques semaines au Nevada, USA. L'arme dispose de toutes nouvelles qualités. Les experts en sont persuadés: c'est un réarmement nucléaire secret.

Hans M. Kristensen, «Nuclear Information Projects», Washington D.C., [explique]: *«Cette arme se laisse cibler beaucoup plus facilement que les bombes nucléaires stationnées jusqu'alors en Allemagne. C'est une nouvelle arme, car les Etats-Unis, jusqu'alors n'ont pas de bombes nucléaires dirigeables.»*

Büchel: C'est ici que les nouvelles bombes vont être stationnées. Elke Koller a déjà porté plainte devant le tribunal administratif fédéral contre les anciennes bombes atomiques à Büchel, en vain. Maintenant, elle craint, que les nouvelles soient encore plus dangereuses. *«Au fond, on pouvait être sûr, qu'on n'allait pas utiliser les vieilles B 61, mais qu'elles étaient là uniquement pour la dissuasion. Mais les nouvelles armes, telles qu'elles sont conçues, sont susceptibles d'être utilisées. Et cela, à mon avis, rend beaucoup plus réaliste le danger d'une guerre nucléaire.»*

Réarmement nucléaire en Allemagne? Nous reposons la question: «Est-ce que le gouvernement fédéral soutient le réarmement nucléaire, ici même en République fédérale?»

Angela Merkel, CDU, chancelière, [répond]: *«Nous allons en parler avec les Etats-Unis. Peut-être que le ministère de la Défense vient d'entamer déjà des pourparlers, je ne sais pas. Je me renseignerai et puis nous allons vous informer à l'heure venue.»*

La chancelière veut parler aux USA de quelque chose qui semble être décidé depuis longtemps – le stationnement de nouvelles bombes nucléaires en Allemagne. Car, le budget actuel de la défense états-unienne nous informe: les bombes modernes du type B 61 vont être intégrées dans les chasseurs *Tornado* allemands à Büchel, dès le troisième trimestre 2015, termes techniques PA-200. Au clair: de nouvelles bombes nucléaires, encore plus dangereuses vont être stationnées à Büchel et seront, en cas de guerre, guidées vers leur cible par des *Tornados* allemands.

Dans l'interview avec *Frontal 21*, pour la première fois, une porte-parole du gouverne-

Suite page 4

Les nouvelles armes nucléaires stationnées à Büchel ne sont que la pointe de l'iceberg

2015 est l'année où la Charte des Nations Unies a célébré ses 70 ans, sans perdre d'actualité. Mais qui sait encore ce qu'elle contient? Dans le préambule est stipulé: «Nous, peuples des Nations Unies sont résolus

- à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,
- à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites,
- à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,
- à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

et à ses fins

- à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,
- à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,
- à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,
- à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples»

De ces faits, le monde s'en est bien éloigné. La politique n'œuvre plus au sein du système de coordonnées du droit international et des droits humains. Et, là il faut dire: l'«Occident», commandé par les Etats-Unis, a une très grande liste de péchés.

Peu après la Seconde Guerre mondiale, le président américain sortant *Dwight D. Eisenhower* avait mis en garde. Eisenhower a parlé à la télévision le soir du 17 janvier 1961 et, après des observations générales sur l'état de la nation a conclu:

«Nous devons être sur nos gardes contre les influences injustifiées du complexe militaro-industriel, qu'elles soient intentionnelles ou pas. Le risque d'une augmentation catastrophique d'une puissance non autorisée existe et continuera à exister. Nous ne devons jamais tolérer que l'importance de cette combinaison menace nos libertés ou notre processus démocratique.»

La mise en garde contre les Forces armées et l'industrie de l'armement fut avant tout si authentique – et si surprenante pour de nombreux auditeurs – parce qu'elle venait d'un homme qui avait passé presque toute sa vie professionnelle en uniforme, depuis son entrée à l'Académie militaire de West Point en 1911 jusqu'à sa retraite de l'armée en 1952 avant sa candidature à la présidence.

Pareil aux têtes de l'hydre s'est rajouté au complexe militaro-industriel une seconde menace pour l'humanité: un radicalisme du marché qui a fait revivre l'idéologie social-darwiniste du XIXe siècle – la quête impitoyable de l'intérêt et de la supériorité et la lutte de tous contre tous de laquelle le plus fort sortira gagnant.

Aux deux s'oppose le droit, fondé sur le droit naturel qui correspond à la nature sociale et à la dignité de l'homme et qui se reflètent dans le droit international, les droits de l'homme et dans de nombreuses constitutions d'Etats nationaux. Ce n'est donc pas une coïncidence que la violation du droit soit devenue politique et se soit considérablement accélérée depuis 25 ans. La liste est longue et s'étend jusqu'à nos jours.

Le pape *François* et ses prédécesseurs sont parmi les rares «célébrités» qui se sont prononcés à plusieurs reprises contre cette politique. Le 22 septembre 2011, le pape *Benoît XVI* a demandé, devant le Bundestag allemand, le respect de l'éthique politique: «La politique doit être un engagement pour la justice et créer ainsi les conditions de fond pour la paix. […] Servir le droit et combattre la domination de l'injustice est et demeure la tâche fondamentale du politicien.» Le pape François a déclaré de nouveau dans une interview à la radio portugaise «Renascença» du 14 septembre les causes de la migration de masse: «Nous voyons ces réfugiés, ces pauvres gens qui fuient la guerre et la faim. Mais à la racine il y a une cause: un système socio-économique méchant et injuste.» Selon le pape, le système économique dominant actuel a marginalisé les êtres humains et fait de «Mammon, l'idole de notre temps». D'après le pape il faut envisager les causes du phénomène de migration de masse: «Là où la faim règne, il faut créer des emplois et investir. Là où la guerre ravage, il faut œuvrer pour la paix. Aujourd'hui, le monde est en guerre contre lui-même.»

Le pape s'est adressé en particulier à l'Europe: «Je crois que le grand défi de l'Europe est d'être réellement mère et non pas grand-mère de l'Europe. Elle possède une culture exceptionnelle, des siècles de culture et doit retrouver sa place dans le concert des nations.»

Mais, que fait l'Europe à la place? S'arme-t-elle pour une prochaine guerre – parce que le système économique et financier de l'«Occident» et surtout des Etats-Unis se trouve une fois de plus sur le point de s'effondrer et que la guerre doit apporter une fois de plus le «sauvetage» – coûte que coûte? De nouvelles armes nucléaires stationnées à Büchel ne sont que la pointe de l'iceberg menaçant toute l'Europe. La folie est calculée. L'Allemagne, conduite par sa chancelière, suit les directives de Washington comme des lemmings.

Karl Müller

Journée internationale de la Démocratie

«Arrêtons l'érosion de la démocratie»

Injonction des experts des Nations Unies aux gouvernements du monde entier

par Alfred de Zayas et Maina Kiai***

Alfred de Zayas, expert indépendant pour la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, et Maina Kiai, rapporteur spécial des droits à la liberté de réunion pacifique et d'association, s'exprimant avant la Journée internationale de la Démocratie [15 septembre], déplorent l'érosion grandissante de la démocratie résultant dans certains pays de politiques répressives mais aussi de l'influence accrue d'intérêts particuliers aux dépens de la volonté publique.

> «La société civile doit reprendre sa place légitime en exigeant une véritable participation à la gouvernance, y compris aux décisions concernant les initiatives de paix, la protection de l'environnement et les accords de commerce et d'investissement. Une législation ou des traités ‹express›, actés sans consultation des participants et sans débat responsable sont inacceptables en démocratie.»

Cette année, le thème directeur de la Journée internationale de la Démocratie est celui de l'«Espace dévolu à la société civile». Les Nations Unies ainsi que l'ensemble des titulaires de mandats au titre des procédures spéciales adhèrent à cet objectif réalisable et nécessaire.

De nos jours cependant, la démocratie est devenue un terme galvaudé, invoqué même par les tyrans. Un pays n'accède pas à la démocratie par le seul fait qu'il organise des élections.

Ce qui importe le plus est ce qui arrive entre ces élections: les gens peuvent-ils s'exprimer, dialoguer, exercer une influence sur les dirigeants qu'ils ont élus? Y a-t-il une corrélation entre leurs besoins, leur volonté et les politiques qui les affectent? Peuvent-ils se réunir de façon pacifique si les autres moyens d'exprimer leurs griefs ont échoué? Une contestation pacifique est-elle tolérée et son épanouissement encouragé, de sorte que le «marché des idées» ne puisse être monopolisé au profit d'un seul groupe à l'exclusion des autres?

A l'occasion de la Journée internationale de la Démocratie 2015, nous appelons les Etats à reconnaître que l'espace dévolu à la société civile est l'instrument qui permet de réaliser tout cela. En fait, c'est la base d'une véritable démocratie.

Malheureusement, l'espace dévolu de nos jours à la société civile rétrécit rapidement à la fois dans les pays sans tradition démocratique et dans ceux à démocratie ostentatoire. Il y a un divorce croissant entre les élus officiels et le peuple. Ce désaccord s'est récemment manifesté par une flambée d'importants mouvements de protestation à travers le monde. Les gens perçoivent l'échec gouvernemental et démocratique et manifester est souvent leur dernier recours pour parvenir à se faire entendre. De plus en plus, les gouvernements répondent à ce genre de désaccord en accentuant la répression, détournant ainsi le concept de démocratie jusqu'à le rendre méconnaissable.

Parallèlement nous assistons à une érosion inquiétante de la démocratie résultant de l'influence accrue de puissants protagonistes n'ayant aucune légitimité démocratique, les complexes militaro-industriels, les multinationales, les institutions financières, les investisseurs, les grands lobbies pharmaceutiques, pétroliers et miniers. La gouvernance démocratique est corrompue par des acteurs qui ne sont pas soumis aux contrôles démocratiques et qui utilisent leurs largesses pour assurer la priorité de leurs intérêts aux dépens de ceux du secteur public.

La société civile doit reprendre sa place légitime en exigeant une véritable participation à la gouvernance, y compris aux décisions concernant les initiatives de paix, la protection de l'environnement et les accords de commerce et d'investissement. Une législation ou des traités «express», actés sans consultation des participants et sans débat responsable sont inacceptables en démocratie.

La démocratie est bien plus qu'une simple étiquette. La «démocratie représentative» peut être qualifiée de démocratique seulement quand et si les «représentants» représentent vraiment leurs électeurs en les consultant de façon proactive et en facilitant leur participation à la prise de décisions et donc en faisant une réalité de l'objectif d'un accroissement de l'espace dévolu à la société civile.

La démocratie ne doit pas se réduire à un mot vide de sens; c'est l'autodétermination en action et l'instrument nécessaire à l'assurance d'un monde plus pacifique, plus juste et plus stable. La société civile est un partenaire-clé dans l'accession à ce noble objectif.

En conséquence nous appelons les Etats membres à garantir plus d'espace pour la société civile, pour pouvoir occuper la place qui leur revient en tant qu'acteurs-clés de la démocratie. •

Source: *www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?LangID=E&NewsID=16410*

(Traduction de l'anglais *Horizons et débats)*

* Alfred de Zayas (Etats-Unis) a été désigné en tant que premier expert indépendant pour la promotion d'un ordre international démocratique et équitable par le Conseil des Droits de l'homme de l'ONU à partir de mai 2012. Il est actuellement professeur de droit international à la GSD (Geneva School of Diplomacy).

** Maina Kiai (Kenya) a été désigné par le Conseil des Droits de l'homme de l'ONU en tant que premier rapporteur spécial pour les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association en mai 2011. M. Kiai a été directeur exécutif du Conseil international sur la politique des Droits de l'homme, directeur du programme africain d'Amnesty International et directeur pour l'Afrique de l'«International Human Rights Law Group» (à présent Global Rights).

ev. *L'expérience nous apprend que c'est uniquement un ancrage juridique au niveau constitutionnel des droits populaires à la participation (référendum et initiative populaires) qui peut garantir que la volonté des citoyennes et citoyens soit réellement prise en compte. Malheureusement, ce droit à la véritable participation démocratique manque dans la plupart des pays; dans certains pays de telles possibilités existent mais uniquement au niveau communal ou au niveau de certains Etats fédérés. La Suisse est le seul Etat connaissant la possibilité, ancrée dans la Constitution fédérale, de la participation directe au niveau de l'Etat dans son entier. Mais à la vue des informations sur l'influence croissante de fondations internationales nullement légitimées démocratiquement – actives par exemple dans le domaine de l'enseignement et de la formation dans notre pays –, il faut absolument défendre cet espace réellement démocratique contre les velléités et les exigences élitaires et arrogantes de ces groupes d'influences et de lobbysmes.*

La démocratie et sa mise en œuvre

Dans une prise de position du 14 septembre 2015 lors de la conférence d'ouverture du «Forum 2000 – Démocratie et culture» à Prague, *Hans Köchler,* président de l'*International Progress Organization* (I.P.O.), déclara que le consensus du monde occidental concernant la «démocratie libérale» se basait sur une notion imprécise du processus démocratique. Il expliqua la confusion conceptuelle entre la représentation de la volonté du peuple (comme dans les systèmes parlementaires) et la participation directe du peuple au processus législatif (par *référendum*). Alors que cette dernière représente la forme originale de la démocratie (pleins pouvoirs du peuple), la première – le pouvoir au nom du peuple – est souvent instrumentalisée par de puissants groupes d'intérêts qui ont réussi à influencer, voire dominer des partis politiques.

Hans Köchler a rappelé l'héritage de *Vaclav Havel,* philosophe et homme d'Etat, fondateur du «Forum 2000» qui lors de la Révolution de velours de 1989 souligna le rôle souverain du citoyen et l'importance de la démocratie directe.

Dans un souci de clarification, le président de la I.P.O proposa qu'on distingue clairement entre les formes directes et indirectes (représentatives) de la prise de décision en débattant du paradigme démocratique. La prise de pouvoir des groupes d'intérêts ne devrait pas être acceptée sans esprit critique comme «best practice» de la démocratie.

En guise de réponse à un rapport sur la situation des droits humains en Egypte, Hans Köchler mit l'accent sur le double standard de la plupart des gouvernements occidentaux qui d'une part prônent la «démocratie libérale» comme paradigme mondial et d'autre part se taisent quant au coup militaire et à l'abrogation de procédés démocratiques par le recours à la force comme dans le cas de l'Egypte.

Parmi les intervenants de la conférence figuraient le prix Nobel de la paix et ancien président de l'Afrique du Sud, *F.W. de Klerk,* et *Petr Pithart,* ancien Premier ministre de la République tchèque. La conférence fut présidée par *Jacques Rupnik,* directeur de recherche du *Centre d'études et de recherches internationales* (CERI) (Paris) et ancien conseiller du président Vaclav Havel.•

Source: *www.i-p-o.org/IPO-nr-Koechler--Forum2000-Prague-14Sept.htm*

(Traduction *Horizons et débats)*

«De nouvelles armes…»

suite de la page 3

ment russe s'exprime sur la modernisation des armes nucléaires américaines en Allemagne. Elle y voit une escalation dans les rapports Ouest-Est.

Maria Sacharowa, ministère des Affaires étrangères de la Russie [dit]: *«Cela nous préoccupe que des Etats qui ne devraient pas posséder d'armes nucléaires s'entraînent à leur utilisation et cela dans le cadre de la pratique de l'OTAN, du soi-disant partage nucléaire. C'est une effraction des articles 1 et 2 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.*

L'homme politique conservateur Willy Wimmer craint lui aussi que le stationnement de nouvelles bombes nucléaires aggrave les tensions entre l'OTAN et la Russie: *«La question se pose de savoir à quoi bon ces armes nucléaires? Ou à quoi vont-elles servir? A la protection d'unités américaines ou plutôt dans le contexte d'options d'aggression envers la Fédération russe? – C'est une provocation volontaire face à nos voisins russes.»*

Du réarmement nucléaire au lieu de détente. •

Source: ZDF, Frontal 21 du 22.9.2015, *http://www.zdf.de/ZDF/zdfportal/blob/40229212/1/data.pdf*

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Conclu à Londres, Moscou et Washington le 1er juillet 1968
(Etat le 7 octobre 2009)

Les Etats qui concluent le présent Traité, ci-après dénommés les «Parties au Traité»,

- Considérant les dévastations qu'une guerre nucléaire ferait subir à l'humanité entière et la nécessité qui en résulte de ne ménager aucun effort pour écarter le risque d'une telle guerre et de prendre des mesures en vue de sauvegarder la sécurité des peuples,
- Persuadés que la prolifération des armes nucléaires augmenterait considérablement le risque de guerre nucléaire,
- En conformité avec les résolutions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies demandant la conclusion d'un accord sur la prévention d'une plus grande dissémination des armes nucléaires, […]
- Convaincus qu'en application de ce principe, toutes les Parties au Traité ont le droit de participer à un échange aussi large que possible de renseignements scientifiques en vue du développement plus poussé des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques, et de contribuer à ce développement à titre individuel ou en coopération avec d'autres Etats,
- Déclarant leur intention de parvenir au plus tôt à la cessation de la course aux armements nucléaires et de prendre des mesures efficaces dans la voie du désarmement nucléaire, […]
- Rappelant que, conformément à la Charte des Nations-Unies, les Etats doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies, et qu'il faut favoriser l'instauration et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde,

sont convenus de ce qui suit:

Art. I

Tout Etat doté d'armes nucléaires qui est partie au Traité s'engage à ne transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs; et à n'aider, n'encourager ni inciter d'aucune façon un Etat non doté d'armes nucléaires, quel qu'il soit, à fabriquer ou acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs.

Art. II

Tout Etat non doté d'armes nucléaires qui est partie au Traité s'engage à n'accepter de qui que ce soit, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs; à ne fabriquer ni acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs; et à ne rechercher ni recevoir une aide quelconque pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs. […]

Nouveaux développements au Moyen-Orient

km. Nombreuses sont les analyses et les prises de positions quant à la situation actuelle au Moyen-Orient. Mais il n'y a pas d'unité ni dans les analyses ni dans les jugements. C'est pourquoi, il vaut mieux être prudent. Mais les signes, envoyés par le gouvernement allemand, d'en venir en Syrie à une conception commune avec le gouvernement russe dans la lutte contre cet EI qu'on appelle faussement un «Etat», en renonçant même à exiger la destitution du président syrien *el-Assad* avec effet immédiat, correspondent à l'analyse de *William F. Engdahl,* «Jetzt hat Washington im Nahen und Mittleren Osten verloren» [Maintenant Washington a perdu au Proche- et au Moyen-Orient] Kopp-Online du 21/9/15.

Selon Engdahl, les Etats-Unis auraient, depuis 2003, «galvaudé leur influence stratégique, perdant ainsi tous leurs alliés tant au Proche- qu'au Moyen-Orient». En revanche, la Russie y aurait étendu son influence dans cette région et en appelle maintenant «à la formation d'une coalition internationale, invitant les Etats-Unis à en faire partie avec des pays de la région et les membres de l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC)». Engdahl donne quelques explications: «Lors d'une rencontre le 15 septembre 2015 à Douchanbé, Tadjikistan, les chefs d'Etats de l'OTSC condamnèrent le terrorisme en Syrie et en Irak, tout particulièrement le terrorisme de l'Etat islamique (EI). Ils se déclarèrent prêts à envoyer, sous la direction de l'ONU, des troupes en Syrie, comme celles de l'OTAN. Le fait que tout à coup deux se mettent à jouer le même jeu est nouveau et déplait à Washington. Les pays de l'OTSC veulent discuter de leur stratégie de mise en place d'une coalition contre l'EI fin septembre lors de l'Assemblée générale de l'ONU. L'OTSC se compose de la Russie, de la Biélorussie, de l'Arménie, du Kazakhstan, du Kirghizstan et du Tadjikistan.» Mais la Russie a aussi réussi à entraîner l'Arabie saoudite et les Etats du Golfe.

Selon Engdahl, «le nouveau roi saoudien et ses conseillers semblent avoir compris que les faucons néoconservateurs, alimentant l'EI, Al-Qaïda, le front al Nusra ainsi que les Frères musulmans, prennent maintenant dans le collimateur la monarchie d'Arabie saoudite et d'autres Etats du Golfe.» Selon Engdahl, Israël recherchera également de meilleurs contacts avec Moscou du fait de certains intérêts concernant l'accaparement de matières premières en Méditerranée. William F. Engdahl, n'est pas le seul à s'exprimer dans ce sens, car on retrouve ces affirmations aussi dans un tout autre média, c'est-à-dire dans une interview, accordé au *Deutschlandfunk* (24/9/15), de l'ancien secrétaire d'Etat du ministère allemand des Affaires étrangères et ambassadeur aux Etats-Unis, *Jürgen Chrobog*. Dans cette interview Chrobog affirme que «la visite de *Netanyahou* à Moscou est un indice pour le rapprochement de la ligne de Moscou.»

La radio a publié l'interview sous le titre «Nous avons besoin de la Russie» et, dans les faits, l'ancien politicien allemand s'exprime dans cette direction. En Syrie, il y aurait «des intérêts communs entre l'Occident et la Russie». La Russie se sent «tout autant menacée par l'Etat islamique. Dans le Caucase du Nord, l'EI met déjà en place ses propres structures, ce qui est particulièrement dangereux pour la Russie. Dans cette affaire, il y a des intérêts communs qui peuvent à l'avenir servir de lien entre l'Occident – les Américains – et la Russie pour œuvrer en commun contre l'EI.»

Chrobog n'apprécie pas que la Russie soutienne le président syrien el-Assad et gagne en influence au Proche-Orient. Néanmoins, il estime qu'«on en est venu à comprendre que rien ne pouvait se faire sans la Russie. On a besoin de cette dernière aussi dans la lutte contre EI, mais aussi dans la conclusion de la paix qui devrait advenir en Syrie. Il faut donc se rapprocher de la Russie.» Et Chrobog d'ajouter: «On a réellement délaissé la Russie dans le passé. Quand on se rappelle de quelle manière la Russie a été traitée. Par exemple, en 2014, *Obama* avait parlé d'une puissance territoriale, disqualifiant la Russie, et maintenant on a la réponse.» Chrobog pense évidemment à l'influence croissante de Moscou au Proche-Orient.

Visant une coopération avec el-Assad, il estime aussi que ce ne serait pas une trahison des rebelles modérés. «Les rebelles ont été fortement repoussés et ne jouent militairement plus guère de rôle. Il faut aussi se rendre compte de ce qui pourrait se passer en cas du retrait d'el-Assad. Le pays risque beaucoup de se dissoudre, comme ce fut le cas en Libye. Personne ne peut le souhaiter. On a besoin de structures.» On pourrait être rancunier et y ajouter: en avez-vous déjà informé vos alliés à Washington? Mais nous n'allons pas le faire ici.

En revanche, nous signalons un article du quotidien «Frankfurter Allgemeine Zeitung» du 24/9/15 intitulé: «Russland begrüsst Merkels Vorstoss zu Dialog mit Assad» [La Russie salue l'intervention de *Merkel* en faveur du dialogue avec el-Assad.] Et on lit dans l'article: «La Russie a salué la décision de la chancelière fédérale Angela Merkel (CDU) de considérer qu'on devait aussi traiter avec Bachar el-Assad pour en finir avec la guerre. La position de la chancelière rejoint l'attitude de Moscou, dixit le porte-parole du Kremlin, *Dmitri Peskov,* face à l'agence de presse *Interfax*. Il est ‹irréaliste› de vouloir maintenir à l'écart le ‹président légitime› de la Syrie dans la recherche d'une solution au conflit. ‹La déclaration de la chancelière correspond aux affirmations répétées du président *Poutine*, comme quoi seul le peuple syrien peut décider du sort de la Syrie›».

L'Europe et l'Allemagne se trouvent le dos au mur. Angela Merkel doit le savoir. Des millions de personnes qui vivaient en Syrie fuient maintenant la violence et se rendent en Europe. Les pays de l'UE et l'Europe se trouvent devant un défi incalculable. Continuer de fermer les yeux face aux dangers venant directement, mais aussi indirectement, de l'EI peut causer des conséquences catastrophiques. Jouer avec le feu comme le font des néoconservateurs risque d'incendier toute l'Europe. Donc, la collaboration avec la Russie sert au mieux les intérêts de toute l'Europe. Les nouvelles bombes atomiques placées par les Américains sur la base aérienne de Büchel en Allemagne font tout le contraire. •

La résolution de la crise syrienne, porte d'entrée d'un monde multipolaire

par Georges Corm et Gabriel Galice**, Genève*

> «Négocier une sortie pacifique du terrible conflit syrien peut donc être une voie raisonnable pour que tous les intervenants externes se sortent de ce guêpier sanglant. Ce serait un premier pas vers un monde multipolaire négocié.»

L'émotion générale soulevée en Europe par la photo d'un enfant syrien noyé n'a malheureusement pas amené à mettre en question le récit stéréotypé sur les causes du drame syrien. Certaines de ces causes sont lointaines, tels les projets étasuniens de remodeler le «Grand Moyen-Orient», sous prétexte d'y étendre la démocratie, en démantelant les Etats «rebelles», indociles aux volontés géopolitiques des Etats-Unis et de leurs alliés. Les causes immédiates sont la mise en œuvre catastrophique de ce projet en Irak en 2003, puis successivement en Libye et en Syrie en 2011 et aujourd'hui au Yémen par le truchement de résolutions de la moribonde Ligue arabe, entérinées par le Conseil de sécurité. Ces actions ont fait le lit de l'«Etat islamique» (EI).

Cette politique marque un recul de plus en plus accusé du respect des principes du droit international, déjà malmené par la politique des «deux poids, deux mesures». Elles s'accompagnent d'une invocation de la morale et de l'éthique dont la mise en application violente a abouti jusqu'ici à la mort de milliers de personnes innocentes et à la quasi destruction de sociétés entières. Toutes les notions de droit international en sont ébranlées.

En fait, après l'implosion de l'URSS et la disparition du Pacte de Varsovie, l'OTAN aurait dû perdre sa raison d'être au profit d'une OSCE réformée, qui inclurait la Russie de façon renforcée, voire la Chine. Ceci ne fut pas fait et le monopole relatif de l'OTAN élargi procura un illusoire sentiment de toute-puissance, y compris par l'usage et l'abus du «smart power» (médias, think tanks, financement d'ONG, opérations spéciales…). Cette toute puissance a été considérablement renforcée au Moyen-Orient par le partenariat avec les très peu démocratiques pétromonarchies de la Péninsule arabique. Dans le cas syrien, ces dernières – de concert avec la Turquie aux aspirations régionales – ont financé et armé cette seconde génération de groupes terroristes issus de la mouvance d'Al Quaëda, notamment le prétendu «Etat islamique» et le front dit «Al Nosra».

Mais aujourd'hui, pour les Etats-Unis et les Etats européens alliés, deux facteurs compliquent la donne en Syrie. Contrairement à toutes les attentes des diplomaties occidentales, le régime syrien est toujours en place. Ses adversaires semblent donc devenir moins enclins – du moins publiquement – à lui préférer l'EI ou le Front Al Nosra. Le principe de réalité commence-t-il à prendre forme dans les diplomaties occidentales? Il faut l'espérer, bien qu'il puisse ne s'agir que de grandes manœuvres diplomatiques.

Le second facteur, complémentaire du précédent tient au fait que toute action entraîne des réactions. L'extension de l'«hyperpuissance» américaine se heurte à des résistances de plusieurs types: les unes d'Etats puissants ayant des intérêts régionaux importants, comme la Chine, la Russie, l'Iran; les autres de forces modérées au sein même des Etats impériaux, instruites par les échecs ou résultats parfois catastrophiques d'interventions armées. L'administration *Obama* et le Parlement britannique sont au nombre de ces «chouettes» moins bornées que les «faucons» (parfois européens), pour reprendre la distinction de *Benjamin Barber.*

Aujourd'hui, la Syrie est le champ d'un affrontement majeur et particulièrement féroce entre les Etats à tendance impériale et les Etats à vocation régionale, les acteurs purement locaux étant facilement instrumentalisés par la vieille technique de la «guerre par procuration».

L' «affaire» syrienne et celle de l'Ukraine nous ont remis en pleine atmosphère de Guerre froide. La Russie, qui demeure un grand Etat, a naturellement des intérêts géopolitiques évidents. Le premier est de combattre la contagion terroriste et ses prolongements chez elle, via le Caucase ou la Tchétchénie, le second de maintenir la seule présence militaire qu'elle a en Méditerranée, sur la côte syrienne.

En Syrie, actuellement, la Russie souhaite une réponse militaire conjointe contre l'EI et le début d'une solution diplomatique concertée avec les Etats-Unis. La question est donc de savoir si nous voulons passer d'un monde unipolaire sous domination occidentale à un monde multipolaire faisant sa place à des pays comme la Russie, la Chine ou l'Iran ou si la politique d'imprécations et de diabolisation contre tout dirigeant qui ne se plie pas aux volontés des Etats-Unis et de leurs alliés va continuer.

Négocier une sortie pacifique du terrible conflit syrien peut donc être une voie raisonnable pour que tous les intervenants externes se sortent de ce guêpier sanglant. Ce serait un premier pas vers un monde multipolaire négocié. •

* Georges Corm, né en Egypte en 1940, est un homme politique, économiste, historien et juriste libanais. Ancien ministre des Finances de la République libanaise de 1998 à 2000. Il est auteur de nombreux ouvrages consacrés à l'histoire du Proche-Orient et a récemment publié «Pensée et politique dans le monde arabe».

** Gabriel Galice, né à Lyon en 1951, est économiste et politologue avec doctorat de l'Université de Grenoble. Auteur ou directeur de plusieurs ouvrages et articles sur la nation, l'Europe, la guerre ainsi que sur la paix et Jean-Jacques Rousseau. Il est président de «Institut international de recherches sur la paix» (GIPRI) à Genève.

Courrier des lecteurs

Hypocrisie

La situation actuelle des migrants dans l'espace de l'UE a été créée par les mêmes cercles qui s'érigent actuellement en «sauveurs».

Mentionnons d'abord l'OTAN, une alliance offensive qui a créé le chaos en Afghanistan, en Irak, en Libye et en Syrie et qui porte la responsabilité des vagues migratoires actuelles.

Indubitablement, de nombreux Etats de l'UE sont eux-mêmes responsables de la misère actuelle.

Les grandes entreprises se réjouissent déjà de la nouvelle main-d'œuvre bon marché. Elles pourront ainsi faire de la sous-enchère (dumping et travail au noir) au dépens du prolétariat ouvrier actuel de l'UE et continuer à affaiblir les couches moyennes, provoquant ainsi en fin de compte des conflits sociaux considérables.

A côté de ça, l'augmentation de l'attractivité de l'espace UE pour les requérants d'asile est créée par les médias et la gauche bien-pensante, ce qui incite toujours davantage de personnes de se lancer sur la voie maritime en risquant de se noyer misérablement.

Trêve de larmes et de bons sentiments! Les faits restent têtus!

On ne peut faire de politique responsable en se contentant d'autosatisfaction et de sensiblerie. Ce qu'il faut, c'est s'attaquer sans répit aux passeurs, c'est créer des camps d'accueil crédibles dans les régions limitrophes aux conflits et mettre un terme au comportement postcolonial de l'OTAN et des Anglo-Saxons en Afrique et au Proche-Orient.

Oskar Freysinger, Savièse

Les fondations comme instigatrices

La politique éducative suisse dans le collimateur des fondations internationales

par Peter Aebersold

Pourquoi les multinationales étrangères s'occupent-elles, par le biais de leurs fondations, de l'instruction publique en Suisse?

Le grand public ne semble pas savoir que les fondations des grands groupes étrangers *(Fondation Bertelsmann, Fondation Jacobs, Fondation Mercator etc.*) s'infiltrent – en contournant la souveraineté des cantons – depuis plus d'une décennie de manière subreptice dans le domaine de l'éducation et exercent, en versant des millions de francs, une influence sur l'école publique et les écoles supérieures. Pour cela, ils se servent d'intermédiaires suisses, de préférence des politiciens connus et influents comme d'anciens conseillers fédéraux et des directeurs cantonaux de l'Instruction publique, qui ne profitent pas seulement d'une certaine renommée auprès du public mais sont également très bien informés sur les mécanismes particuliers de la politique suisse et disposent d'un réseau de haut rang. Sans aucune légitimation légale ni mandat et hors de tout contrôle parlementaire, ils lancent des projets dans les écoles suisses (financement de départ, activités de réseautage, remise de prix), qui prétendent poursuivre un objectif d'intérêt commun, mais qui en fait suivent les objectifs économiques de leurs maisons mère.

A la suite d'une intervention guidée de l'extérieur, notre système du cycle supérieur a été complètement renversé. L'école publique devra-t-elle subir le même sort?

Une étude de l'Université de Brème montre comment on a réussi à miner la politique et la démocratie suisse par une intervention guidée de l'extérieur[1], à restructurer sans grande résistance tout le système du cycle supérieur selon le modèle de *Bologne* et à pousser la transformation du service public, par exemple le système scolaire, le système de santé, l'électricité, l'eau etc… Cette intervention est soutenue par l'organisation économique OCDE et vise l'ouverture de nouveaux marchés globaux (sponsoring privé promouvant la recherche à but lucratif).

C'est dans cette même direction que vont les accords secrets PTCI, ACS, AECG etc.… Ils se situent en dehors du droit international en vigueur (Charte des Nations Unies, Droits de l'homme, Pacte international relatif aux droits civils et politiques etc.) et veulent forcer les Etats, par le biais de tribunaux arbitraux privés, à sacrifier leur service public basé sur l'utilité publique, ainsi que les lois sur la protection du travail, de l'environnement et de la santé (p.ex. génie génétique) aux intérêts des groupes globaux. Maintenant, on vise un changement radical de système – semblable à celui pratiqué dans le cycle supérieur – dans le domaine de l'école publique, notamment par le biais du *Lehrplan 21* (*Plan d'études 21).*

La fondation du groupe allemand *Bertelsmann,* qui détermine par son classement européen ce qui est selon sa compréhension une «bonne» fondation, est à la pointe de ces «fondations stratégiques».

> Au moyen de l'initiative populaire contre le *Lehrplan 21*, nous pouvons faire en sorte que le système éducatif ne soit plus sous l'influence des grands groupes étrangers et que la souveraineté des cantons et notre démocratie directe soit à nouveau entièrement portée par le peuple.

Un exemple est la *Fondation Jacobs* qui opère également en Suisse et possède un lien direct avec l'organisation économique OCDE. Ce qui n'est pas connu du public, c'est qu'elle commença son «travail stratégique de fondation» en Suisse avec un financement de départ s'élevant à plusieurs millions de francs. Les dirigeants des associations d'enseignants et des écoles supérieures ont été invités à participer aux travaux, entre autre au *Schloss Marbach,* hôtel appartenant à la fondation et situé au bord du lac de Constance.

Selon l'ancien conseiller fédéral *Pascal Couchepin,* qui était avec l'ancien conseiller fédéral *Flavio Cotti* membre du conseil d'administration de la *Fondation Jacobs*, celle-ci a deux priorités, la recherche et les projets sur place, afin de pouvoir influencer les processus sociaux. En tant qu'organisation privée, elle dispose d'une grande liberté d'action. Elle ne peut pas remplacer l'Etat, mais elle peut prendre de grands risques et agir plus rapidement que l'Etat. Il est important de prendre les devants au niveau social afin de déclencher des transformations dans la société. Couchepin pense que la *Fondation Jacobs* y parviendra. Actuellement, *Hans Ambühl* siège en tant que secrétaire général de la *Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDCIP),* au conseil d'administration de la fondation.

La fondation a incité tous les cantons et communes suisses à participer aux «paysages éducatifs» de *Jacobs*.

En 2011, *Jacobs* a, pour la phase d'essai de ses «paysages éducatifs», déterminé et financé trois projets dans le canton de Bâle-Ville, trois projets dans le canton de Fribourg, et trois autres dans le canton de Zurich. Au printemps 2014, la *Fondation Jacobs* a entamé la deuxième phase de son programme «paysage éducatif suisse», qui s'étend de 2014 à 2018 et pour laquelle elle met à disposition 2,5 millions de francs (pour les deux phases 6,5 millions). Lors de la phase d'essai précédente, *Jacobs* avait exigé, que les cantons doivent obligatoirement (!) participer aux «paysages éducatifs» de sa fondation. Parmi les propositions déposées, *Jacobs* à sélectionné en 2014 «ses» nouveaux «paysages éducatifs»: Aarau, Bern-Ouest, Bienne, Bläsi (Bâle Ville), Bulle, Emmen, Littau, Sursee, Amriswil, Arbon, Lausanne et Rarogne. Selon la Fondation, la société suisse est «marquée» par la migration, la mondialisation et le changement démographique et c'est pourquoi la Fondation allemande *Jacobs* encourage avec son programme de «paysages éducatifs suisses», la coopération systématique «d'acteurs scolaires et extra-scolaires» pour l'aménagement de paysages éducatifs à une échelle locale.[2]

Qui s'étonnera que les politiciens dans le domaine de l'éducation, les directeurs de l'instruction publique, les membres directeurs des associations d'enseignants et les directeurs d'écoles chantent le chant sacré des réformes scolaires – souvent en toute connaissance de cause et à l'encontre de leur propres expériences – et louent tout spécialement le programme scolaire harmonisé du Lehrplan 21?

Les instigateurs et leurs réseaux n'apparaissent que rarement au grand jour comme dans le cas de *Ernst Buschor*, ancien directeur de l'instruction publique du canton de Zurich et gourou international du *New Public Management* (NPM). En 2002, il mena les réformes du NPM à l'Université ce qui a conduit à un changement culturel vers l'«auto-organisation» et – comme pour les universités américaines – à une influence des sponsors issus de l'économie sur les activités scientifiques jusqu'alors libres. Selon *Wikipédia,* Buschor s'engagea entre autre depuis 2003 dans le conseil d'administration de la *Fondation Jacob*s, depuis 2004 dans le conseil consultatif du *Centrum für Hochschulentwicklung* (CHE) et était en 2005 membre de la commission dirigeante de la *Fondation AVENIR,* à Zurich. De 2005 à 2007, il était directeur du conseil d'administration de la *Fondation Bertelsmann,* à Gütersloh, etc. Selon la «Neue Zürcher Zeitung» du 9 mars 2003 «il a restructuré le système éducatif comme aucun autre politicien avant lui». Depuis 2008, il siège à la présidence du «Forum Bildung» proche du milieu économique et financé par l'intermédiaire de fondations telle *Mercator* et qui vise à «faire bouger le paysage éducatif suisse».

Au moyen de l'initiative populaire contre le *Lehrplan 21*, nous pouvons faire en sorte que le système éducatif ne soit plus sous l'influence des grands groupes étrangers et que la souveraineté des cantons et notre démocratie directe soit à nouveau entièrement portée par le peuple. •

[1] Tonia Bieber: Soft Governance in Education. TranState Working Paper N°. 117. Brême 2010

[2] *Zytpunkt* N° 4/14, Verband Thurgauer Schulgemeinden VTGS

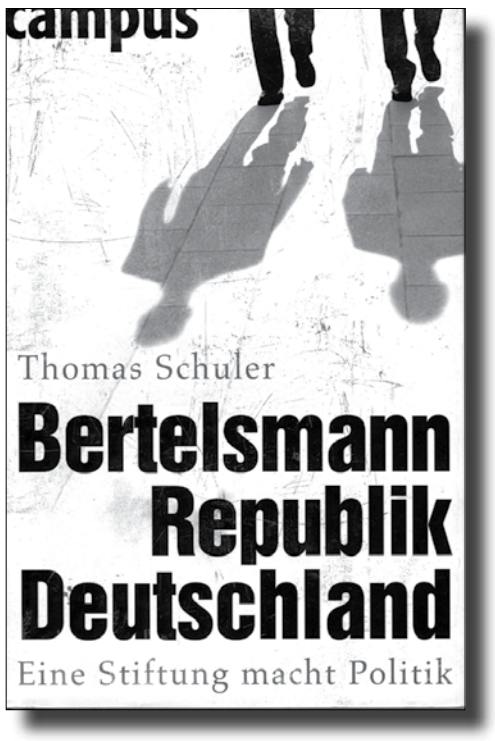

ISBN 978-3-593-39097-0

Courrier des lecteurs

Les écoles souffrent d'une fièvre de réformes chroniques

Depuis des années, notre excellent système éducatif se voit davantage confronter à de nouvelles réformes qui reposent parfois sur des idéologies de toutes sortes. Dans le projet *Lehrplan 21*, le mot magique s'appelle «orientation vers les compétences». De nouvelles formes d'apprentissage et une nouvelle culture d'apprentissage doivent être encouragées et introduites. Ici, entre autre l'apprentissage «autoguidé» et «individuel» en fait partie, où chaque élève possède son propre programme et doit travailler avant tout par lui-même. L'enseignement de classe doit disparaître et l'enseignant doit se retirer largement du processus d'apprentissage et avant tout être «accompagnateur» et «coach», créant aussi des «paysages d'apprentissages». On peut supposer qu'il sera difficile au nouveau *Lehrplan 21* – quelque peu influencé par l'«idéologie des genres (gender)» – et chargé d'une «avalanche de compétences», à renverser par le biais de l'harmonisation le «paysage scolaire suisse». Il semble que nos écoles continueront de souffrir d'une fièvre de réformes chroniques influencée à l'échelle globale.

Karl Frey, Olten

Le gouvernement japonais demande la fermeture de tous les départements de sciences humaines et sociales des universités

jpv. Un coup de tonnerre au Japon. Au moins 26 universités ont déjà accepté de fermer leurs départements de sciences humaines et sociales ou du moins de diminuer leurs activités. 17 d'entre-elles ont indiqué de ne plus accepter de nouveaux étudiants dans ces filières.

Le 8 juin, le ministre japonais de l'Education nationale *Hakubun Shimomura* a demandé aux présidents des 86 universités du pays d'«accélérer la suppression des départements de sciences sociales et d'humanités ou de les transformer en départements répondant mieux aux besoins de la société», car il faut «se concentrer sur des domaines d'enseignements utiles à l'économie».

L'opposition à ces mesures ne s'est pas fait attendre. Notamment le Conseil scientifique du Japon a exprimé en août sa «vive préoccupation d'une telle directive sur le futur de la discipline des sciences humaines et sociales. Les plus prestigieuses universités du pays, celles de Tokyo et Kyoto, ont déclaré qu'elles n'appliqueraient pas les directives gouvernementales.

Certains observateurs au Japon craignent cependant que des pressions financières soient exercées sur les établissements pour les contraindre à adopter cette politique. La demande du ministre de l'Education nationale correspond à la vision du Premier ministre conservateur *Shinzo Abe* qui considère que «l'éducation doit s'adapter aux besoins de la société». Dans un discours à l'OCDE en 2014, il avait ainsi déclaré «plutôt que d'approfondir les recherches universitaires hautement théoriques, nous encouragerons une éducation plus technique et professionnelle qui anticipe mieux les besoins de la société».

Sources: Résumé d'une information parue dans *«Le Monde»* et *«Le Figaro»* du 17 et 18 septembre 2015

Le calcul s'apprend autrement!

Depuis peu les enfants apprennent à l'école à tricher. Notre fils a apporté de l'école des fiches de travail de *Vivian Mohr* «Kriminell gut rechnen». Il s'agit là d'un manuel pour entraîner des compétences mathématiques. La tâche consistait à lire l'histoire d'une bande de jeunes cool qui fait vraiment beaucoup de bêtises. Entre autres, ils fraudent leurs camarades de classe, ce qu'une autre bande d'enfants découvre en faisant ses propres recherches. Après l'histoire, voici le problème de maths: «Comment la bande cool aurait-elle pu frauder sans que la bande de détectives s'en aperçoive immédiatement?»!

Ces fiches de travail n'ont rien à voir avec les mathématiques. Aucune des tâches ne pouvait être résolue mathématiquement. Par le biais des compétences mathématiques nos enfants doivent apprendre à frauder! L'enseignement axé sur les compétences tel qu'il est prévu dans le Lehrplan 21, ne contient pas d'orientation aux valeurs. Comme les compétences ne sont que fonctionnelles, elles sont neutres sur le plan éthique. A cet égard, l'expert en éducation Jochen Krautz déclare: «L'accent mis sur les compétences néglige les contenus. Les contenus sont relégués au second plan. Ils n'ont pas de valeur en soi, mais servent comme moyen d'atteindre les objectifs. Car peu importe quel contenu sert à acquérir une compétence: pour entraîner la «maîtrise de la lecture» un poème de Goethe remplit aussi bien son office qu'un mode d'emploi d'un smartphone. Tous les deux textes sont fonctionnels quand il s'agit d'entraîner la «maîtrise de la lecture». L'enseignement de la culture générale suppose pourtant qu'on apprenne à lire pour être capable de découvrir les contenus formateurs de la littérature». Voulons-nous vraiment d'un enseignement scolaire où il ne s'agit plus de contenus? Pour que nos enfants puissent devenir des hommes et femmes capables à une réflexion critique et indépendante, ils ont besoin d'une éducation globale, et là les contenus jouent un rôle primordial.

Gabriella Hunziker, Mühlrüti

La politique doit reposer sur l'éthique

*par Moritz Nestor, philosophe et psychologue**

«Vis avec ton siècle, mais sans être sa créature. Dispense à tes contemporains non les choses qu'ils vantent – mais celles dont ils ont besoin.»

Friedrich Schiller

Le 22 septembre 2011, le pape *Benoît XVI* prononça devant le Bundestag allemand un discours très remarqué sur l'éthique politique. Il plaça le droit naturel au centre de ses explications et insista sur la véracité dans l'action politique. Selon Benoît XVI, le cœur éthico-politique du droit naturel est:

«La politique doit être un engagement pour la justice et créer ainsi les conditions de fond pour la paix. […] Servir le droit et combattre la domination de l'injustice est et demeure la tâche fondamentale du politicien.» Il s'agit «de la question de savoir ce qui correspond maintenant à la loi de la vérité, ce qui est vraiment juste et peut devenir loi […]».[1]

Ainsi, le chef d'alors de l'Eglise catholique reprend l'exigence d'Aristote qui fut, depuis l'Antiquité grecque il y a 2500 ans, toujours au centre du concept du droit naturel: la politique doit reposer sur l'éthique. Le pouvoir ne peut à lui seul engendrer la justice. Le droit positif doit être mesuré et formé selon des critères éthiques pré-étatiques, issus des connaissances de la nature humaine, pour qu'il puisse être juste. C'est pourquoi, selon Aristote, ni le simple combat des idées (éthique discursive) ni la force ou l'idéologie font du droit un droit juste.

Ainsi les Grecs entrèrent, il y a 2500 ans, dans une nouvelle ère historique: le droit naturel reconnut que la paix durable ne pouvait être garantie uniquement par le pouvoir, mais que le pouvoir politique devait se dédier à garantir une paix juste et sûre.

Cela repose sur le fait que la justice et l'injustice dans l'Etat, dépendent de la manière de laquelle l'être humain perçoit et apprécie la réalité. Le droit et l'action juste dépendent directement de la véracité. Quiconque perçoit les choses telles quelles sont, peut s'y adapter et donc faire ce qui est juste – ce qui le rend heureux.

Depuis *Aristote*, l'idée fondamentale du droit naturel est la suivante: l'homme vit heureux, à la condition de mener sa vie en harmonie avec les lois générales de la nature extérieure et de sa nature sociale (zoon politicon). Pour l'être humain, le fait de mener sa vie ne signifie rien d'autre que de se servir de sa raison et, dirigé par la compassion, de reconnaître ce qui est juste et ce qui est faux. Toute action politique entreprise selon ces critères se rapproche de la justice.

L'incohérence de notre époque se caractérise par la présence d'une élite intellectuelle, conseillant nos responsables politiques et tentant de détruire cette union fondamentale entre la politique et l'éthique. *Jürgen Habermas* se permit l'affirmation que l'époque moderne ne débuta réellement que lorsque l'Américain *John Rawles*, à la fin du XXe siècle, tenta de strictement séparer à nouveau la politique de l'éthique.

Pourtant la Résistance allemande contre *Hitler* avait précisément trouvé dans l'éthique du droit naturel ses critères pré-étatiques lui permettant de s'opposer à la dictature et sa politique inhumaine de pouvoir. L'Etat nazi abusa des êtres humains comme moyen pour parvenir à ses fins précisément parce qu'il méprisait la traditionnelle éthique européenne basée sur le droit naturel. Suite à la Seconde Guerre mondiale, cette profonde injustice devint évidente pour tout un chacun.

Il reste donc à expliquer au service de qui l'élite intellectuelle effectua à la fin du XXe siècle à nouveau la séparation entre la politique et l'éthique, préparant ainsi le terrain pour un retour à la pure politique de pouvoir. Face à un monde imprégné avant tout par la politique de force, il n'est donc pas étonnant que le droit naturel soit dénigré comme étant une «doctrine catholique spéciale» ou de diverses autres manières. Selon le droit naturel cependant, toute sorte de politique de force impériale est injuste et inhumaine.

Martin Kriele, spécialiste renommé du droit public, écrit dans son livre «Die demokratische Weltrevolution» [La révolution mondiale démocratique] que «l'histoire de l'Europe et des Etats-Unis […] est l'histoire de l'injustice et de la violence mais aussi l'histoire de leur domination par la perspicacité morale et la force politique.»[2] Le droit naturel était et demeure au centre de cette domination de l'injustice et de la violence.

A la fin de la Guerre de Trente ans résulta en 1648, à la suite des guerres de conquête et de religion sanglantes du début des temps modernes, l'ordre westphalien, résultat des Traités de Paix de Munster et d'Osnabrück. Ce fut notamment le droit naturel de *Hugo Grotius* qui créa les fondements de droit international pour le traité de paix. Chaque Etat obtint le monopole des pouvoirs pour son territoire et le traité stipula qu'aucune avidité impériale de pouvoir ne permettait d'en enfreindre les frontières. Toute intervention était illicite.

Les périodes de guerres de conquête et de religion du début de nos temps modernes constituèrent une des nombreuses époques où la politique basée uniquement sur la volonté de pouvoir, créant de terribles souffrances au sein des populations, éveilla la résistance. De telles phases faisaient toujours revivre le droit naturel. L'ordre westphalien survint à la fin des 200 ans du XVIe et XVIIe siècle qui avaient donné naissance au droit naturel moderne, fruit de la culture chrétienne.

En 1492 commence la conquête sanglante des Amériques par l'Espagne et le Portugal avec la bénédiction de l'Eglise catholique qui en ce temps-là n'avait pas encore fait sa mouvance vers la doctrine sociale catholique et le principe coopératif mais était encore l'«Eglise au pouvoir». Le comportement des conquérants dans les Amériques fut terrible. Le moine *Bartolomé de Las Casas* décrit en tant que témoin oculaire l'infâme exploitation, esclavage et extermination des indiens.[3] C'est par les disputes face à cette injustice, sur la base philosophique de la scolastique tardive, que les débats concernant cette injustice menèrent aux doctrines de droit naturel de l'*école de Salamanque.* Les conquérants justifièrent le génocide commis contre les indiens en insistant sur le fait qu'ils n'étaient pas baptisés et donc pas des sujets de droit avec lesquels on pourrait conclure des contrats; ils ne pouvaient donc pas avoir le droit de se gouverner eux-mêmes. *Francisco Vitoria* (1492/93–1546), un ami personnel de *Las Casas,* étant informé par lui sur les atrocités commises, fut mandaté par l'empereur *Charles V* pour rédiger des directives réglant l'évangélisation des indiens. Par la suite, Vitoria riposta aux conquistadors en affirmant que «les êtres humains étaient dans leur nature par principe égaux et libres».[4]

Le droit à la vie et à la liberté, la dignité humaine n'étaient donc plus limités à l'appartenance à une confession ou une race, mais étaient attribués à chaque être humain par le seul fait qu'il était membre du genre humain. C'est là que commença, au sein de l'Eglise catholique, une transformation s'éloignant de l'«Eglise au pouvoir» pour s'approcher de la parole de son fondateur: «Il n'y a plus ni Juif ni Grec; il n'y a plus ni esclave ni homme libre; il n'y a plus ni homme ni femme: car vous n'êtes tous qu'une personne dans le Christ Jésus.»[5]

Suarez (1548–1617), disciple de *Vitoria*, développa cette introduction en un système du droit naturel. Pendant plusieurs années, on concéda aux indiens sur l'un de leurs territoires certaines libertés – un premier pas vers l'auto-administration d'une région souveraine, basée sur le droit naturel.

Auparavant, il y eut à la Cour de la monarchie des Habsbourg espagnols sous Charles V un violent débat public entre les représentants du droit naturel et les représentants de la pure politique de pouvoir. *Reinhold Schneider*, écrivain issu de ma ville natale de Baden-Baden, consacra en 1941 un magnifique roman historique à cette lutte en faveur du droit naturel, intitulé «Las Casas vor Karl V.» [Las Casas devant Charles V]. Cela lui valut la poursuite par les SS, car il décrivit cette lutte entre le droit naturel et la politique de pouvoir de manière si réaliste que tout lecteur reconnaissait les parallèles avec *Hitler* mais aussi avec toute autre dictature.

Suite à la révolte naturelle contre l'injustice commise face aux indiens, se développa la première approche moderne d'un système de droit naturel, de la «libération de l'être humain par le droit» (*Kriele*). Ce système espagnol du droit naturel devint le point de départ pour la prochaine évolution du droit naturel. Suite à la guerre des Quatre-Vingts Ans, par laquelle les Espagnols tentèrent de réimposer le catholicisme aux Néerlandais protestants, se forma le système de droit naturel de *Hugo Grotius* (1583–1645), reposant et poursuivant les travaux de l'école de Salamanque. Suite à la misère de la guerre de Trente Ans se développa le système de droit naturel de *Samuel Pufendorf* (1632–1694) pour qui *Charles-Louis Ier* du Palatinat créa en 1661 à Heidelberg la première chaire de droit naturel au monde. Pendant plusieurs décennies, de nombreuses écoles dans un grand nombre de pays d'Europe utilisèrent pour l'introduction à l'enseignement de l'éthique, l'abrégé pratique du droit naturel de *Pufendorf* intitulé «De officio hominis et civis» de 1667. Ce manuel devint également lecture obligatoire dans les universités pour tout étudiant en droit en tant qu'introduction dans ce domaine.

D'ailleurs, on trouve à la Bibliothèque centrale de Zurich une édition reliée en cuir de porc en deux volumes du système de droit naturel de *Samuel Pufendorf*, intitulé «De jure naturae et gentium» de 1672, muni de la note manuscrite «ex libris *Gottfried Keller*».

La naissance et l'avènement du droit naturel moderne s'étendent de la scolastique tardive jusqu'à *Grotius* et *Pufendorf* en passant par l'école de Salamanque. Cela ouvrit la porte pour le développement du modèle d'Etat républicain de l'époque des Lumières – la république souveraine reposant sur le monopole du pouvoir au sein d'un territoire (Ordre westphalien) et sur les trois piliers fondés dans le droit naturel que sont la séparation des pouvoirs, le droit naturel/les droits de l'homme et la démocratie. Les fondements de ce développement se trouvent d'ailleurs déjà dans la «Politeia» d'*Aristote.*

On peut considérer ce modèle d'Etat tiré des principes du droit naturel comme le «modèle d'Etat européen». Il assure l'ordre d'une vie en commun, libre et juste. Ses principes fondamentaux sont, en un certain sens, des adaptations aux besoins vitaux de l'être humain. *Friedrich Schiller,* professeur de philosophie et d'histoire, a décrit cette situation de manière remarquable:

«L'Etat lui-même n'est jamais un but, son importance réside dans le fait qu'il représente la condition permettant à l'humanité de réaliser son but, et ce but de l'humanité n'est rien d'autre que la formation de toutes les forces de l'être humain, de la progression. Si la Constitution d'un Etat empêche que toutes les forces se trouvant en un être humain ne se développent, qu'elle empêche la progression de l'esprit, elle est méprisable et nocive, quelle que soit sa perfection intrinsèque. Sa durabilité est plutôt l'objet d'une critique que d'une réputation, elle n'est alors qu'un mal prolongé. Plus elle dure, plus elle est nocive. Dans notre jugement des institutions politiques, la règle se dégage qu'elles ne sont bonnes et louables que si toutes les forces en l'homme contribuent à la formation de celui-ci et à la progression de la culture ou, au moins, ne la freinent pas.[6]

L'Europe a enfanté ce modèle d'Etat et l'ordre qui en découle. Comme modèle, cet ordre est toujours un objectif à atteindre. Sa forme la plus accomplie est l'Etat fédéral suisse de 1848, permettant l'épanouissement le plus complet de la liberté dans une démocratie directe.

«La politique du siècle des Lumières s'inspire de la doctrine du droit naturel. Elle est axée sur la nature de l'homme en tant qu'être humain et non en tant que catholique ou protestant, que chrétien ou païen, qu'Européen ou Asiatique, qu'homme libre ou esclave. Elle se demandait quelles étaient les conditions dans lesquelles les hommes pouvaient vivre ensemble amicalement et pacifiquement: en se soumettant à un état de droit, c'est-à-dire, selon une formule de Kant, dans la reconnaissance d'une égalité en droits par les hommes et par les Etats et d'une limitation de leurs libertés, selon des lois générales, de façon que tout un chacun puisse subsister en respectant la liberté de tous les autres. Ce faisant, ils soumettent leur naturel animal-biologique à leur naturel raisonné et éliminent ainsi la raison du plus fort, du plus rapide, du plus malin, du plus brutal et du moins scrupuleux. Ainsi créent-ils la liberté par laquelle chaque homme et chaque peuple peut se déterminer de manière à réaliser les meilleures possibilités dont il dispose, à coopérer fraternellement et à maintenir la paix de concert. Question et réponse ont un caractère purement rationnel, liées l'une à l'autre et non assujetties à aucune condition théologique.

Dans ces principes s'exprime l'essence même du droit naturel, comprenant toutes les religions, les cultures et les traditions, et demeurant indispensable pour fonder un ordre universel de paix. La question additionnelle – pourquoi recherchons-nous les conditions d'un vivre-ensemble pacifique et convivial – renvoie à une morale découlant elle-même de lointaines sources religieuses, mais sans avoir en elle une manifestation confessionnelle, ayant déjà été reconnue dans les religions et les philosophies antérieures à l'ère chrétienne, comme par exemple dans le stoïcisme. Cette morale peut également être présumée et estimée des athées, lesquels, au cours du siècle des Lumières, l'ont davantage soutenue que les Eglises. Grotius déclara: ‹Le droit naturel s'appliquerait même si Dieu n'existait pas ou s'il ne s'occupait pas des choses humaines.›»[7, 8]

Ceux qui, face à ce résumé historique, parlent encore du droit naturel en tant que «doctrine catholique spéciale» n'ont rien compris. Car c'est précisément le droit naturel qui empêche l'incroyant d'abandonner toute morale, uniquement parce qu'il est non-croyant et parce qu'en s'arrogeant le principe de la non-existence de Dieu, il pourrait en conclure que «tout est permis». Le droit naturel a donc posé les fondements d'une éthique séculière humaine.

Il a engendré un modèle du vivre-ensemble réunissant sous le même toit tous les groupes religieux et laïques rivaux. Sous ce toit, la liberté de chaque groupe est garantie et le débat politique est dirigé dans des voies pacifiques.

A ma question concernant les différences entre le droit naturel européen et asiatique, mon ami *Hideshi Yamada*, spécialiste japonais du droit naturel, m'a répondu: «Vous avez davantage mis l'accent sur la raison, nous davantage sur le cœur.»

Ainsi la question de *Martin Kriele* se pose-t-elle à nouveau: pourquoi vouloir des conditions d'un vivre-ensemble pacifique et convivial? Car ce n'est que l'union de la pensée et du sentiment humain avec l'intelligence qui crée la raison humaine. Selon *Hideshi Yamada,* «il s'agit de la direction, du but vers lequel nous nous développons, c'est-à-dire vers davantage d'humanité, de formation de nos dispositions humaines».

Une réponse à la question de la constante «recherche de l'être humain pour toujours plus d'humanité», provient de la même civilisation à laquelle appartient *Hideshi Yamada*. Il y a 2300 ans déjà, le Chinois *Mengzi* (*Mencius*, env. 370–290 av. J. C.), lui-même disciple du grand *Kung-tzu* (*Confucius*), donna cette émouvante réponse ci-dessous:

«Il apparaît ainsi que, sans un cœur qui compatit à autrui, on n'est pas humain; sans un cœur qui éprouve la honte, on n'est pas humain; sans un cœur empreint de modestie et de déférence, on n'est pas humain; sans un cœur qui distingue le vrai du faux, on n'est pas humain. Un cœur

Suite page 8

«Lettre citoyenne pour la paix et la démocratie»

par Christian Fischer et Emil Brütsch, Allemagne

hd. Il existe aujourd'hui des kyrielles d'articles écrits dans les médias, de sites Internet et d'initiatives en tout genre. Personne ne dispose de la vue d'ensemble afin de pouvoir déterminer ce qui est recommandable ou non. Dans la contribution ci-dessous, les éditeurs de la «Lettre citoyenne pour la paix et la démocratie» en Allemagne [«Bürgerbrief für Frieden und Demokratie.»] présentent leur site Internet et leurs objectifs. Ils s'engagent notamment pour des solutions pacifiques aux conflits dans les relations internationales, pour un ordre équitable dans les domaines de l'économie et de la finance et pour davantage de démocratie en Allemagne.

Un grand nombre de personnes utilisent les technologies numériques pour s'informer de ce qui se passe dans le monde et en comprendre les causes. Cela ne va pas sans difficultés. On peut difficilement vérifier les sources. Souvent, cela demande beaucoup de temps pour trouver les informations qui nous paraissent intéressantes et importantes. Souvent on passe des heures à son ordinateur pour ne récolter que trois fois rien.

Chaque service d'information a certaines priorités et filtre les contenus d'Internet. Les commentaires viennent souvent de positions politiques et sont parfois parfaitement polémique. Souvent, on est renvoyé vers des blogs où les débats sont également menés de manière controversée. C'est cependant le bon droit des citoyens en démocratie. On souhaiterait toutefois obtenir des informations intéressantes avec moins de peine, notamment celles mises sous silence par la grande presse, afin de ne pas être obligé de les déceler dans des dialogues de blogs polémiques.

La rédaction de la «Lettre citoyenne pour la paix et la démocratie» s'est donc fixée comme tâche de filtrer une partie de la masse d'informations quotidiennes et de la mettre à disposition des lecteurs. Il va de soi que cela ne peut être complet et que le filtrage des contenus se fait également selon certains critères: selon ceux qui nous semblent importants pour le maintien et le développement de la paix et de la démocratie. Et nous examinons les entreprises des citoyens actifs menées dans ce sens. Nous sommes donc indépendants et neutres, mais pas indifférents.

Nous allons par la suite nous efforcer de présenter notre position politique et éthique:

Le but suprême du vivre-ensemble pacifique des êtres humains et des peuples réussit le mieux grâce à une démocratie vivante.

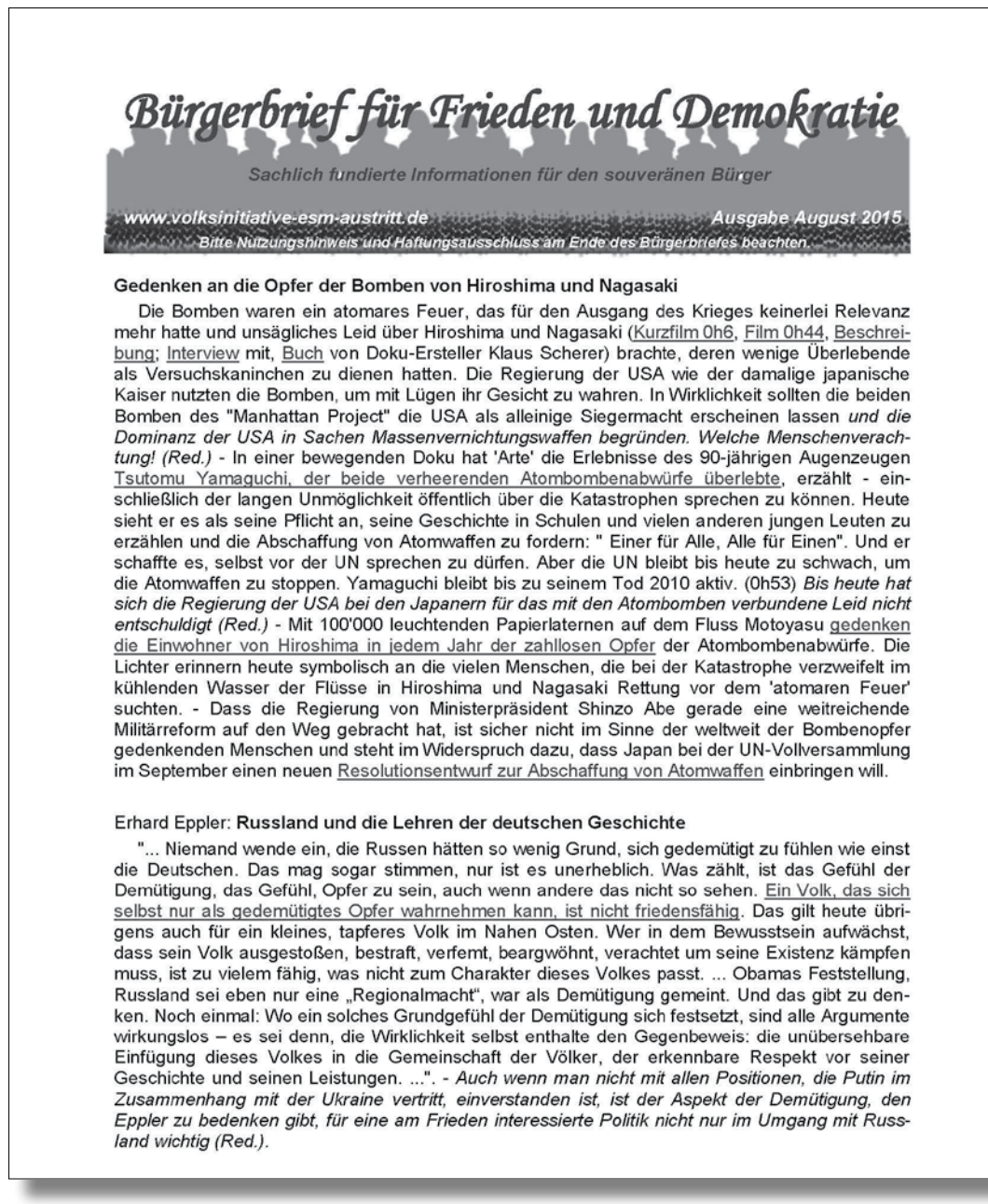

Bürgerbrief für Frieden und Demokratie

Sachlich fundierte Informationen für den souveränen Bürger

www.volksinitiative-esm-austritt.de Ausgabe August 2015

Bitte Nutzungshinweis und Haftungsausschluss am Ende des Bürgerbriefes beachten.

Gedenken an die Opfer der Bomben von Hiroshima und Nagasaki

Die Bomben waren ein atomares Feuer, das für den Ausgang des Krieges keinerlei Relevanz mehr hatte und unsägliches Leid über Hiroshima und Nagasaki (Kurzfilm 0h6, Film 0h44, Beschreibung; Interview mit, Buch von Doku-Ersteller Klaus Scherer) brachte, deren wenige Überlebende als Versuchskaninchen zu dienen hatten. Die Regierung der USA wie der damalige japanische Kaiser nutzten die Bomben, um mit Lügen ihr Gesicht zu wahren. In Wirklichkeit sollten die beiden Bomben des "Manhattan Project" die USA als alleinige Siegermacht erscheinen lassen *und die Dominanz der USA in Sachen Massenvernichtungswaffen begründen. Welche Menschenverachtung! (Red.)* - In einer bewegenden Doku hat 'Arte' die Erlebnisse des 90-jährigen Augenzeugen Tsutomu Yamaguchi, der beide verheerenden Atombombenabwürfe überlebte, erzählt - einschließlich der langen Unmöglichkeit öffentlich über die Katastrophen sprechen zu können. Heute sieht er es als seine Pflicht an, seine Geschichte in Schulen und vielen anderen jungen Leuten zu erzählen und die Abschaffung von Atomwaffen zu fordern: " Einer für Alle, Alle für Einen". Und er schaffte es, selbst vor der UN sprechen zu dürfen. Aber die UN bleibt bis heute zu schwach, um die Atomwaffen zu stoppen. Yamaguchi bleibt bis zu seinem Tod 2010 aktiv. (0h53) *Bis heute hat sich die Regierung der USA bei den Japanern für das mit den Atombomben verbundene Leid nicht entschuldigt (Red.)* - Mit 100'000 leuchtenden Papierlaternen auf dem Fluss Motoyasu gedenken die Einwohner von Hiroshima in jedem Jahr der zahllosen Opfer der Atombombenabwürfe. Die Lichter erinnern heute symbolisch an die vielen Menschen, die bei der Katastrophe verzweifelt im kühlenden Wasser der Flüsse in Hiroshima und Nagasaki Rettung vor dem 'atomaren Feuer' suchten. - Dass die Regierung von Ministerpräsident Shinzo Abe gerade eine weitreichende Militärreform auf den Weg gebracht hat, ist sicher nicht im Sinne der weltweit der Bombenopfer gedenkenden Menschen und steht im Widerspruch dazu, dass Japan bei der UN-Vollversammlung im September einen neuen Resolutionsentwurf zur Abschaffung von Atomwaffen einbringen will.

Erhard Eppler: **Russland und die Lehren der deutschen Geschichte**

"... Niemand wende ein, die Russen hätten so wenig Grund, sich gedemütigt zu fühlen wie einst die Deutschen. Das mag sogar stimmen, nur ist es unerheblich. Was zählt, ist das Gefühl der Demütigung, das Gefühl, Opfer zu sein, auch wenn andere das nicht so sehen. Ein Volk, das sich selbst nur als gedemütigtes Opfer wahrnehmen kann, ist nicht friedensfähig. Das gilt heute übrigens auch für ein kleines, tapferes Volk im Nahen Osten. Wer in dem Bewusstsein aufwächst, dass sein Volk ausgestoßen, bestraft, verfemt, beargwöhnt, verachtet um seine Existenz kämpfen muss, ist zu vielem fähig, was nicht zum Charakter dieses Volkes passt. ... Obamas Feststellung, Russland sei eben nur eine „Regionalmacht", war als Demütigung gemeint. Und das gibt zu denken. Noch einmal: Wo ein solches Grundgefühl der Demütigung sich festsetzt, sind alle Argumente wirkungslos – es sei denn, die Wirklichkeit selbst enthalte den Gegenbeweis: die unübersehbare Einfügung dieses Volkes in die Gemeinschaft der Völker, der erkennbare Respekt vor seiner Geschichte und seinen Leistungen. ...". - *Auch wenn man nicht mit allen Positionen, die Putin im Zusammenhang mit der Ukraine vertritt, einverstanden ist, ist der Aspekt der Demütigung, den Eppler zu bedenken gibt, für eine am Frieden interessierte Politik nicht nur im Umgang mit Russland wichtig (Red.).*

Nous entendons par démocratie la participation à droits égaux de tous les citoyens et citoyennes à la vie publique et aux décisions devant être prises. Cela va beaucoup plus loin que de se contenter d'élire des représentants. Nous estimons que les citoyens sont capables à agir beaucoup plus. Nous réfutons la façon de penser affirmant que les décisions importantes sont l'affaire des «spécialistes» choisis par l'administration publique ou les gouvernements.

Le fondement d'une démocratie vivante est la souveraineté, c'est-à-dire la liberté de décision à tous les niveaux, du simple citoyen jusqu'au niveau national, en passant par toutes les instances intermédiaires. Nous soutenons également le principe de subsidiarité, c'est-à-dire le principe selon lequel les décisions sont prises aussi souvent que possible à l'échelon le plus bas, donc dans les communes, et que seul les sujets plus globaux sont traités à l'échelon supérieur, allant jusqu'à l'échelon supranational. Ceci est valable aussi pour les questions fiscales.

De ce fait, nous restons, aussi au XXIe siècle, très sceptiques quant au centralisme. Ce principe est opposé à la souveraineté du peuple. Le centralisme nous guette constamment, enrobé d'un aspect de démocratie, tant dans le monde économique et financier international, qu'à l'échelon supranational de l'UE. Nos représentants en Allemagne, mais aussi dans d'autres Etats de l'UE, se laissent de plus en plus corrompre en devenant des hommes de mains au service de puissants groupes de pression, eux-mêmes souvent à la base de la militarisation et du bellicisme. La boucle est donc bouclée:

L'Union européenne, initialisée de manière trompeuse, en tant que projet de paix, s'acharne à vider de leur sens, les institutions démocratiques, le principe de la séparation des pouvoirs, les droits de souveraineté et toute véritable politique de paix qui respecte autant la souveraineté des autres nations que les droits humains de tout un chacun.

Notre but est de renforcer et encourager les populations dans leur lutte contre le centralisme, le mépris des droits humains et de la souveraineté nationale. Nous souhaitons tout particulièrement renforcer les possibilités de démocratie directe figurant certes dans la Loi fondamentale allemande (art. 20, 2), mais n'ayant jamais été mises en vigueur. Nombreux sont celles et ceux qui, depuis de longues années, réfléchissent à leur souveraineté, c'est-à-dire à leur liberté, et développent des activités pour faciliter la libre formation de la volonté politique et de la liberté d'expression en dehors du système politique officiel. Nous allons également en parler et si possible contribuer à créer des réseaux.

La «Lettre citoyenne pour la paix et la démocratie» est née de l'initiative populaire pour le retrait du *Mécanisme européen de stabilité (MES),* ayant récolté des signatures depuis 2013, afin que l'Allemagne se retire du MES. Pour faciliter à nos concitoyens la libre formation de leur opinion, l'équipe rédactionnelle de cette «Lettre citoyenne» récolte toutes les informations, les opinions actuelles et fondamentales concernant les sujets suivants: droits et dignité des êtres humains, paix et guerre, autodétermination et souveraineté, citoyens actifs, démocratie, subsidiarité et séparation des pouvoirs, économie humaine, coopération sensée en Europe, analyse critique des organisations internationales.

Dans la mesure où nous trouverons des articles et des informations intéressants dans le monde numérique, nous en formulerons des résumés que nous publierons, le cas échéant, avec un bref commentaire. Nous désirions également présenter des activités d'autres groupes ou individus afin de donner à toute personne intéressée la possibilité de créer de nouveaux contacts.

La «Lettre citoyenne» paraît mensuellement depuis mai 2014 sur actuellement deux à trois pages, parfois quatre. On la trouve sur le site *www.volksinitiative-esm-austritt.de* sur la page de départ. Si l'on active le bouton «abonner», la lettre vous sera transmise par courriel. L'équipe rédactionnelle se réjouit d'obtenir des propositions d'articles de la part de ses lecteurs. •

(Traduction *Horizons et débats)*

«La politique doit …»

suite de la page 7

qui compatit est le germe du sens de l'humain; un cœur qui éprouve la honte est le germe du sens du juste; un cœur empreint de modestie et de déférence est le germe du sens rituel; un cœur qui distingue le vrai du faux est le germe du discernement. L'homme possède en lui ces quatre germes, de la même façon qu'il possède quatre membres. Posséder ces quatre germes et se dire incapable [de les développer], c'est se faire tort à soi-même; en dire son prince incapable, c'est faire tort à son prince.

Quiconque, possédant en lui les quatre germes, saura les développer au maximum, sera comme le feu qui prend ou la source qui jaillit.»[9]

Une autre culture, la même nature humaine, le même désir de connaître le comportement juste face au monde et la même réponse: la compassion, la conscience et la modestie ainsi qu'«un cœur qui distingue le vrai du faux … L'homme est doué de ces quatre germes innés tout comme il dispose de quatre membres.» Des missionnaires catholiques ont rapporté en Europe les textes de Mencius et de son maître Confucius. Et de nombreux maîtres penseurs du XVIIIe, ayant apporté d'importantes contributions à l'évolution du droit naturel et l'Etat constitutionnel démocratique, s'en sont inspiré – y compris *Albert Schweitzer.* Suite aux recherches de *Jeanne Hersch* nous savons que de tels éléments du droit naturel se trouvent dans toutes les civilisations.

Grâce à la psychologie personnaliste et à l'anthropologie, la psychologie du développement et la pédagogie, il existe maintenant un large éventail de connaissances et d'expériences dans ce domaine. Ainsi, il est possible de donner des réponses scientifiques valables et des conseils prouvés empiriquement à la question «Pourquoi vouloir des conditions d'un vivre-ensemble pacifique et convivial?». Ces connaissances empiriques concernant la nature sociale de l'être humain provenant des sciences humaines personnalistes se retrouvent dans l'anthropologie philosophique personnaliste tout comme dans la doctrine sociale catholique au même point: la personne humaine, individu et être social à la fois, doit être le point de départ et le but de toute action politique.

Pour conclure, voici encore une dernière remarque. Dans la Constitution française de 1793, on trouve l'idée remarquable que la souveraineté de l'Etat est la garantie sociale des droits de l'homme. Garantie sociale des droits de l'homme signifie qu'ils doivent être vécus au niveau politique. Sinon ils ne sont que lettres mortes. Dans un monde globalisé où la souveraineté des Etats nationaux est dissoute, les droits de l'homme perdent leur pouvoir de protéger l'individu face à l'Etat tout-puissant. La pure politique de pouvoir nihiliste abuse des droits de l'homme – par exemple sous forme d'«interventions humanitaires» – en les utilisant comme arme contre les êtres humains. La guerre et les droits de l'homme sont pourtant comme le feu et l'eau.

Nous voilà donc arrivés au sujet de notre congrès* que nous allons traiter ensemble ces trois prochains jours. Je vous remercie de votre attention. •

* *Conférence tenue lors du congrès «Mut zur Ethik» du 4 au 6 septembre 2015 consacré au sujet «Liberté, souveraineté et dignité humaine – un rempart contre le despotisme et la guerre».* © Moritz Nestor, *moritz.nestor@gmx.ch*

1 Benoît XVI. (2011): La politique doit être un engagement pour la justice. In: Horizons et débats no 40 du 10 octobre 2011.

2 Kriele, Martin (1980): *Befreiung und politische Aufklärung.* Freiburg/Basel/Wien, p. 7

3 Cf.: Hanke, L. (1949): *The Spanish struggle for justice in the conquest of America.* New York

4 Kriele, Martin (1988): *Die demokratische Weltrevolution.* München/Zürich, p. 23

5 Epitre de Saint Paul, apôtre aux Galates 3, 28

6 Schiller, Friedrich (1879): *Die Gesetzgebung des Lykurgus und Solon.* Stuttgart

7 Kriele, Martin (1997): *Die demokratische Weltrevolution.* Berlin, p. 15s.

8 Grotius, Hugo (1652): *De jure belli ac pacis.* Paris. Neuausgabe: Tübingen 1950, p. 33

9 Mengzi II A6, in: *Histoire de la pensée chinoise.* Editions du Seuil 1997, chap. 6, p. 161

Horizons et débats

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen

Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier

Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

hd@zeit-fragen.ch
www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6
IBAN: CH64 0900 0000 8774 8485 6
BIC: POFICHBEXXX

Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 168.– frs / 108.– euros

ISSN 1662 – 4599

© 2015 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».